

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR-SUR-MER

Bonne Année 2016



LES HALLES DE BEAUVOIR SUR MER DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Janvier - Juillet 2016 - Numéro 142

Belvérites, Belvéritins,

L'année 2015 s'est révélée douloureuse, marquée par de nombreux deuils, tant sur le plan local que national. Mes pensées vont vers les proches et les familles des victimes.

Je tiens également à revenir sur un dossier marquant de l'année passée : la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux par la Préfecture. Face aux nombreuses incohérences comportées dans ce projet, nous avons décidé, en relation avec la communauté de communes, mes collègues de Bouin, La Barre de Monts et moi-même, de contester ce projet. Malgré notre désaccord commun, et notre demande de révision du projet, celui-ci n'a pas été modifié, et a été mis en l'état à l'enquête publique. Il faut savoir que les conséquences de l'approbation de ce plan de prévention auront des impacts très importants sur les habitations existantes dans le périmètre concerné, et sur le développement urbanistique. Nous déplorons que, malgré les plus de 800 avis défavorables reçus lors de l'enquête publique en mairie de Beauvoir, les conclusions des commissaires enquêteurs soient favorables au projet. Le 12 janvier, l'arrêté d'approbation des services de l'état nous a été déposé en mairie. Le PPRL devra être annexé à notre document d'urbanisme. Avec les maires des communes concernées, nous allons prochainement nous réunir afin de définir les suites à donner à ce dossier.

Au titre des projets pour 2016 :

- La réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif de l'usine BENETEAU pour y accueillir les associations. Préalablement au dépôt du permis de construire, nous avons dû modifier le zonage du POS, qui était en zone économique, pour le mettre en zone urbanisable. Cela a nécessité une enquête publique.

- Une partie de la Résidence BILLON a fait l'objet d'un bail emphytéotique avec le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) des Pays de la Loire afin d'y réaliser une salle de réunion et des bureaux pour l'accueil et le montage des dossiers des professionnels de la conchyliculture. Tous les travaux nécessaires à la réhabilitation d'une partie de ce bâtiment seront pris en charge par le Comité Régional de la Conchyliculture. La partie restante, quant à elle, est destinée à y réaliser une ludothèque - bibliothèque, comme nous l'avons évoqué dans nos projets. La commission travaillant sur ce dossier a bien avancé, le projet culturel est quasiment bouclé. Je remercie tous les membres de cette commission pour la conception du dossier. Il nous reste maintenant à trouver des financements pour le réaliser.

C'est sur ces derniers mots, avec une pensée toute particulière pour Christian, que je vous présente mes vœux de bonheur santé, et réussite dans vos projets, pour cette nouvelle année.

Le Maire
Jean-Yves BILLON



3991

C'est le nombre total d'habitants à Beauvoir sur Mer estimé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2016.

Cérémonie des vœux du Maire

Comme chaque année, plusieurs centaines de personnes se sont déplacées à la traditionnelle cérémonie au cours de laquelle Monsieur le Maire présente ses vœux.

Avant de commencer son discours, Jean-Yves Billon a tenu à observer une minute de silence en mémoire de Christian Thibaud, décédé en juillet dernier.

Un diaporama retraçant les différents mandats de Christian Thibaud a été diffusé devant une assemblée émue.

Après la projection d'un film relatant tous les actions et temps forts de l'année 2015 sur la commune, Gwénaëlle Léostic, Directrice Générale des Services, Denis Tesson, 1^{er} Adjoint au Maire et les membres du Conseil Municipal des Enfants ont tour à tour exprimé leurs vœux au Maire, au conseil municipal, aux associations et à la population belvéritine.

Au cours de son discours, Monsieur le Maire est revenu sur les réalisations 2015 telles que l'aménagement de la rue des écoles et de la rue des Mathurins ou bien encore le changement de revêtement de sol à la salle de basket.

Si 2015 fut une année bien chargée en projets, l'année 2016 s'annonce tout aussi intense avec de nombreux projets à venir.



Discours de Jean-Yves Billon, Maire, à l'occasion de ses vœux à la population le 11 janvier 2016

Il a notamment évoqué l'aménagement de la route de la Roche, les travaux de pluvial rue Geoffroy et route des Sables, la réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif de l'usine BENETEAU pour y accueillir les associations, la poursuite de certains dossiers comme celui de la ludothèque / bibliothèque qui s'installerait dans la Résidence Billon ou encore celui de la création d'une résidence seniors proche du centre-ville. Des demandes d'acquisition de parcelles dans la zone artisanale du Clos St Antoine ont été émises pour des installations courant 2016.

Certains dossiers se poursuivront en 2017 tels que le classement du Gois, le passage du POS en PLU, avec une approbation pour début 2017 et le projet de restauration de l'église. Ces travaux nécessiteront sa fermeture pendant plusieurs années.

Il a également abordé la réforme territoriale en cours (loi NoTRE) qui rend obligatoire le regroupement des

intercommunalités qui n'atteignent pas le seuil des 15000 habitants. Concernant notre territoire, la proposition du Préfet est un regroupement avec la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. L'avis de la majorité du conseil municipal est d'intégrer la communauté de communes de St Jean de Monts. La décision finale sur ce schéma départemental de coopération intercommunale, doit normalement être prise pour le 31 mars 2016, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Tout en remerciant et félicitant les équipes enseignantes et d'encadrement scolaire, le Maire s'est dit satisfait du maintien des toutes les classes dans les écoles belvéritines.

Rétrospective de l'année 2015

- 18 naissances : 10 garçons - 8 filles (31 en 2014)
- 65 décès (56 en 2014)
- 17 mariages (13 en 2014)
- 21 permis de construire pour des maisons individuelles (23 en 2014)

Un agent et une élue décorés



Monsieur Le Maire a clôturé son élocution par la remise de médailles. Un agent municipal et une élue ont été décorés pour leur dévouement au service de la commune.

Christian Burgaud, agent aux services techniques, a reçu la médaille d'honneur pour ses 30 années passées dans la fonction publique.

Quant à Marianick Tulet, conseillère municipale, elle s'est vue attribuer la médaille d'honneur pour 20 années en tant qu'élue municipale belvéritine.

La cérémonie des vœux est également l'occasion pour la municipalité de récompenser ses sportifs et ses bénévoles. Vous en trouverez le détail en page 27.

Conseil Municipal Séance du Lundi 4 Mai 2015

Présents : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

Absent ayant donné pouvoir : MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle (arrivée à la délib. 41/2015)

Absent excusé : M. BIZEUL Jérôme

39/2015 – Budget général – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2015.

Les services de l'État ont confirmé les chiffres des Dotations pour 2015, ainsi que le montant du FCTVA à percevoir.

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires par les inscriptions de recettes supplémentaires : 169.670 € pour les Dotations et 6.000 € pour le FCTVA. Une subvention du Conseil Général de 20.000 € est également à prévoir au titre du Contrat Environnement Littoral pour les travaux de la Route des Ostréiculteurs. Par ailleurs, suite à l'échange de terrain avec la SPBI, la somme de 121.096 € au titre de la TVA sur marge, a été versée aux services fiscaux, or il s'avère que le montant réellement dû aux services fiscaux est de 100.913 €. En accord avec le centre des impôts, il convient donc d'annuler et de repasser les écritures liées à cet échange, ce qui génère une recette supplémentaire de 20.182 €.

L'ensemble de ces recettes supplémentaires sera ventilé dans les comptes de dépenses suivants : Bâtiment Services techniques, Mairie, Formation, Eau, Frais de déplacement et de mission, Dépenses imprévues de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que ci-dessus exposé.

40/2015 – Subventions aux associations – Exercice 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les demandes de subventions aux associations ont été étudiées par la Commission finances dans sa séance du 27 Avril 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Secours Catholique : 100 €

Shoto Karaté : 500 €

ASCB : 6.500 €

France Kumano Dojo : 1.000 €

Team Compét. Ecuries Kalypso : 800 €

Amicale Pompiers : 400 €

ACAB : 2.000 €

FNATH Asso des accidentés de la vie : 100 €

O'cœur de la mode : 200 €

Coop. scolaire Maternelle Publique : 100 €

Coop. scolaire Maternelle Publique : 3.000 €

Coop. scol. Primaire Publique : 100 €

Coop. scolaire Primaire Publique : 3.000 €

Coop. scolaire Primaire Publique : 1.000 €

OGEC St Gervais : 3.438 €

OGEC Saint Joseph Challans : 573 €

FAVEC Conjointes survivants : 50 €

Asso Française des diabétiques : 100 €

AMPAC : 600 €

Assistantes maternelles : 300 €

Alcool Assistance Croix d'Or : 100 €

Soleil d'Automne : 300 €

ADMR : 20.713 €

L'Outil en Main : 300 €

Le Vélo Belvéralin : 1.200 €

Les Archers du Marais : 400 €

Les Amis du Gois : 600 €

ABCB : 2.600 €

Tennis Club Belvéralin subv. annuelle : 1.500 €

L'Océane Twirling : 4.000 €

USM : 5.000 €

Association de Chasse : 230 €

Banque alimentaire de Vendée : 100 €

La Cicadelle Club Nature : 100 €

Croix Rouge Délégation Challans : 100 €

Secours Populaire : 100 €

Cercles d'échecs : 490,05 €

Le Parlange : 300 €

Fédération des races aviculaires : 150 €

ACPG : 200 €

CCAS : 12.000 €

41/2015 – Cession parcelle AN n°176

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°124/2014 du 17 Novembre 2014, le conseil a décidé de vendre les parcelles cadastrées section AN n°174, 175 et 176, situées Chemin de la Chèvre – Rue du Clos St Antoine, de préférence à des primo-accédant pour un usage en résidence principale, ce afin de favoriser l'implantation de jeunes ménages sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur PELLOQUIN et Madame PADIOLLEAU ont rempli une fiche d'inscription en Mairie pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°176 d'une superficie de 503 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de céder à Monsieur PELLOQUIN et Madame PADIOLLEAU la parcelle cadastrée section AN n°176 située Rue du Clos St Antoine, d'une superficie de 503 m², pour un montant de 38.000 € net vendeur.

42/2015 – Cession des parcelles AN n°240, AN n°246 et AN n°251

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°136/2014 en date du 15 Décembre 2014, le conseil municipal a décidé de vendre à Monsieur BRISSON un ensemble immobilier à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composé d'un bâtiment de 736 m² et d'un terrain attenant de 925 m² pour un montant de 73.600 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur BRISSON a créé une SCI dénommée SCI BRISSIMO laquelle se substituera à Monsieur BRISSON pour l'acquisition des dites parcelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de céder à la SCI BRISSIMO les parcelles cadastrées section AN n°240 d'une superficie de 1.462 m², AN n°246 d'une superficie de 53 m² et AN n°251, situées Chemin de la Chèvre, et d'une superficie de 146 m² pour un montant de 73.600 € HT.

43/2015 – Acquisition d'une partie de la parcelle AH n°237

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement des abords de l'église St Philbert, la réalisation d'un cheminement piétonnier est prévu tout autour de l'église St Philbert.

Un document d'arpentage a été réalisé afin de matérialiser une bande d'environ 2,5m de large, et d'une superficie de 28 m², attenante à l'église sur la parcelle cadastrée section AH n°237 appartenant à Madame MAZZOLENI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle cadastrée section AH n°237 pour une superficie de 28m², et précise qu'un mur en pierre sera par la suite réalisé par la municipalité pour séparer la propriété de Madame MAZZOLENI du futur cheminement piétonnier.

44/2015 – Spectacle du 28 Août 2015 – Fixation des tarifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a décidé de proposer le spectacle de Chapuze le vendredi 28 août 2015 à la salle polyvalente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le prix d'entrée du spectacle de Chapuze programmé

le vendredi 28 août 2015 à la salle polyvalente à hauteur de 10 € par personne, avec une entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

45/2015 – Hôpital local Les Mathurins – Election des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux élections départementales, il convient de procéder à l'élection de deux délégués du conseil municipal de Beauvoir sur Mer pour siéger au conseil d'administration de l'Hôpital local Les Mathurins.

Le conseil d'administration de l'Hôpital local Les Mathurins comprend outre le Maire qui est président, deux délégués titulaires.

Cyril BURGAUD et Sandrine POUTHE proposent leur candidature. Ont obtenus : Cyril BURGAUD = 25 voix et Sandrine POUTHE = 25 voix.

En conséquence, Cyril BURGAUD et Sandrine POUTHE sont élus délégués de la commune de Beauvoir sur Mer pour siéger au conseil d'administration de l'Hôpital local Les Mathurins.

46/2015 – ZAC de la Grande Filée - Avenant n°2 - Protocole portant résiliation de la concession d'aménagement de la ZAC Multi-sites - Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la « ZAC Multi-sites » a été créée par délibération du conseil municipal du 15 février 2006.

La ZAC d'une superficie de 87,5 ha devait permettre la réalisation de 130.000 m² de SHON de logements et une zone d'activités.

Par délibération du 18 mai 2006, la commune de Beauvoir sur Mer a confié la réalisation de la ZAC Multi-sites à la société B3M dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 7 juin 2006.

Toutefois, la cession du contrat de

concession à la SEML ORYON n'a pas été mise en œuvre en raison de plusieurs requêtes de « l'Association Belvéraline des contribuables contre la ZAC » dirigées contre les délibérations relatives à la création de la ZAC, à l'approbation du cahier des charges de cession des terrains (CCCT) et du programme des équipements publics, ainsi qu'à l'encontre de la délibération du 18 juillet 2011.

Par jugement du 2 novembre 2011, le Tribunal administratif de NANTES, a annulé la délibération de création de la ZAC du 15 février 2006 ainsi que les délibérations du 27 juillet 2009 approuvant le CCCT de la ZAC et celle du 8 février 2010 portant approbation du programme des équipements publics.

Par un arrêt du 2 mai 2014, la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Nantes a confirmé l'annulation de la délibération de création de la ZAC ainsi que la délibération du 27 juillet 2009 approuvant le CCCT de la ZAC.

L'annulation de la ZAC emporte nécessairement la résiliation de la concession d'aménagement au sens de l'article 32 du traité de concession - Résiliation pour causes diverses - et l'indemnisation de l'aménagement.

Un arrêté des comptes comprenant les dépenses réglées dans le cadre de la concession d'aménagement a été établi par la Société.

Le montant total des dépenses s'élève à hauteur de 448.719,17 € HT, soit 538.463,59 € TTC.

Le projet de protocole de résiliation prévoit que la commune de Beauvoir sur Mer s'acquittera du paiement des sommes dues au concessionnaire du fait de la résiliation de la concession d'aménagement sur trois exercices budgétaires selon l'échéancier de versement suivant : 157.051,67 € HT soit 188.462 € TTC à la notification de l'avenant par la commune à la société, 157.051,67 € HT soit 188.462 € TTC au plus tard le 30 juin 2016, et le solde 134.615,83 € HT soit 161.539 € TTC au plus tard le 30 juin 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le protocole de résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la SARL la Grande Filée tel que présenté ci-dessus

- précise que la commune de Beauvoir sur Mer s'acquittera du paiement des sommes dues au concessionnaire du fait de la résiliation de la concession d'aménagement sur trois exercices budgétaires selon l'échéancier de versement suivant : 157.051,67 € HT soit 188.462 € TTC à la notification de l'avenant par la commune à la société, 157.051,67 € HT soit 188.462 € TTC au plus tard le 30 juin 2016, et le solde 134.615,83 € HT soit 161.539 € TTC au plus tard le 30 Juin 2017.

VOTE : Oui : 20 Non : 4 Abstention : 2

47/2015 – Enquête publique relative au classement du Passage du Gois – Avis du conseil

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet en cours de classement du Passage du Gois et de ses abords.

Par délibération n°139/2014 en date du 15 Décembre 2014, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le périmètre proposé par les services de l'Etat pour la création d'un site classé intitulé «Passage du Gois, Ile de la Crosnière et polder de Sébastopol».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique relative au projet de classement du Passage du Gois est ouverte jusqu'au 7 mai 2015.

Dans ce cadre, l'assemblée peut émettre un avis sur le contenu du dossier de classement, lequel sera versé au dossier d'enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'émettre les observations sur le classement du Passage du Gois suivantes :

Sur la circulation et le stationnement :
- Le Passage du Gois étant bien une route de passage, il est important de conserver la possibilité pour les véhicules de circuler sur la chaussée du Passage du Gois.

- Le stationnement sur l'estran, bien qu'interdit, est aujourd'hui toléré. L'affluence de très nombreux véhicules sur l'estran lors des grandes marées fait partie du folklore local lors des grandes marées, et ne se produit que de manière ponctuelle. Il serait dommage d'interdire totalement tout stationnement sur l'estran lors des grandes marées, car cela serait préjudiciable à l'attrait du site et à l'activité touristique de pêche à pied, et ce d'autant plus que le site ne dispose actuellement pas de places de stationnement appropriées pour recevoir tous les véhicules.

- La proposition contenue dans le dossier de présentation du classement du Passage du Gois de créer des parkings dans le bourg de Beauvoir sur Mer avec un système de navettes relais est inadapté au site. En effet, l'affluence de fréquentation liée à la marée se fait sur une très courte plage horaire. Il faudrait donc un grand nombre de cars, probablement une cinquantaine, pour transporter les personnes sur le site en un temps réduit, ce qui est incompatible avec une circulation déjà dense à l'approche des basses mers. De plus, ce système de navettes pourrait avoir un effet négatif sur le tourisme et les sites de restauration, car, de nombreux producteurs (notamment des sauniers) étant installés sur la route du Gois, si une partie des touristes ne peut plus s'arrêter en chemin car transportés par les navettes, il y aura un impact économique certain sur les producteurs. Enfin, le dossier de présentation ne prend pas en compte l'entretien des navettes, qui seront dans un état de saleté certain au retour des pêcheurs après la pêche.

- Concernant le stationnement, la meilleure proposition contenue au dossier de présentation est celle relative à la création de stationnement en épis le long de la route départementale, et non celle relative à l'utilisation d'une parcelle agricole qui serait inutilisable pour l'exploitant.

Sur le maintien des activités économiques :

- Bien qu'il soit précisé dans le document qu'il y aura « préservation des usages », que ce soit au niveau agricole dans les polders, que maritimes (ostréiculture, pêche à pied), il y a une grande inquiétude de la part des professionnels. Il serait indispensable d'apporter des garanties à ces acteurs du territoire qu'ils pourront bien poursuivre leurs activités professionnelles sans contraintes supplémentaires. Ce territoire a été bâti par l'homme, il ne doit sa beauté, sa richesse et sa diversité que par la présence des hommes qui y habitent, y travaillent et participent à son entretien. L'accès au site pour les professionnels de la mer doit par conséquent être maintenu.

Sur les digues de protection à la mer :

- Le périmètre de classement inclut la quasi-totalité de nos digues de protection à la mer. Le dossier de présentation indique que des travaux d'urgence pourront être autorisés sur les digues, mais que l'ouvrage devra ensuite être repris à l'identique, avec des matériaux adéquats. Ces mentions sont inquiétantes pour la réalisation des travaux de rehausse et de confortement des digues, et le dossier de présentation ne contient aucune précision sur les matériaux qui devront être utilisés. De plus, hors travaux d'urgence, il faudra une autorisation spéciale pour réaliser des travaux de remise en état des digues. Il est à craindre que le classement augmente le degré de difficulté pour réaliser des travaux de consolidation des digues, notamment par l'adjonction de délais supplémentaires, ou par des recommandations particulières. Il est, pour ces raisons, préférable de modifier le périmètre de classement

pour en exclure les digues de protection à la mer, car les garanties apportées par l'État ne sont pas satisfaisantes pour en assurer l'entretien.

- au vu de ces éléments, le conseil municipal demande :

- à conserver la circulation de véhicule sur le Passage du Gois
- à permettre du stationnement sur l'estran du passage du Gois lors des grandes marées
- à apporter des garanties aux professionnels de la mer sur ce territoire, pour leur assurer la poursuite de leurs activités professionnelles sans contraintes supplémentaires
- à exclure du périmètre de classement du Passage du Gois les digues de protection à la mer, car les garanties apportées par l'État ne sont pas satisfaisantes pour en assurer l'entretien et à revenir au périmètre de classement initial, lequel comprend seulement le Passage du Gois, et ses abords directs.

48/2015 – Groupe scolaire du Gois – Gel d'un 4^{ème} emploi d'enseignant pour la rentrée 2015 – Avis du conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'examen par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la situation de l'école élémentaire publique, la directrice académique prévoit le gel d'un 4^{ème} emploi d'enseignant.

Ce gel est un retrait d'emploi, qui sera confirmé ou annulé à la rentrée en fonction de l'évolution des effectifs. La prévision d'effectifs est pour l'instant de 79 élèves pour 4 classes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'émettre un avis DEFAVORABLE à la proposition de gel d'un 4^{ème} emploi d'enseignant à l'école élémentaire publique pour la rentrée 2015.

49/2015 – Société de chasse – Convention relative à l'exercice de la chasse au petit et grand gibier sur des propriétés communales - Approbation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'approuver la convention avec l'Association communale de chasse.

Les terrains concernés représentent 147.243 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention avec l'Association communale de chasse en vue de l'autoriser à exécuter le plan de chasse du grand gibier autorisé par le Préfet du département et à chasser au fusil le petit gibier sur des propriétés communales

VOTE : Oui : 25 Abstention : 1

50/2015 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le temps de travail de 4 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe comme suit : de 35h à 28h à compter du 1^{er} avril 2015 et de 5h à 9h, de 14h15 à 20h et de 16h30 à 18h à compter du 1^{er} juin 2015.

- décide de créer un emploi de Brigadier

- décide de transformer 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe 22h en adjoint technique 1^{ère} classe 22h

- décide de transformer 3 emplois d'adjoints administratifs 1^{ère} classe en adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe

- décide de transformer 1 emploi de gardien en brigadier

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et un poste d'agent de maîtrise

- décide de créer pour la saison 2015, 10 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour un mois.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Cession de Terrain

Les conseillers sont amenés à donner leur avis sur la cession de terrains privés dans le marais au profit du Conservatoire du Littoral
Le conseil municipal donne un avis défavorable.

Lecture des remerciements

- Remerciement de la part de la famille de Jean DANIEAU suite au décès de Florida
- Remerciement de la part de la famille RAIMBAUD suite au décès de Jean-Claude RAIMBAUD

Trottoir Rue du Château Gaillard

Madame Danièle ROUSSEAU connaît une personne qui se plaint des trottoirs de la Rue du Château Gaillard. Les bordures des trottoirs sont cassées.

L'adjoint en charge de la voirie se déplacera pour constater.

Ecluse du Grand Pont

Monsieur Stéphane DELAPRE demande la suite donnée par la commune sur le dossier de l'écluse du Grand Pont.

Monsieur le Maire explique qu'il est en ce moment étudié une solution pour récupérer la maîtrise de l'écluse .

Chemin de la Chèvre

Monsieur Michel BAUD souligne que des arbres sont à couper sur le bord du Chemin de la Chèvre

Conseil Municipal Séance du Lundi 22 Juin 2015

Présents : M. BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, M. BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, TENDRON Maëlle, MM. CORABOEUF Marc, DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

Absents ayant donné pouvoir : M. THIBAUD Christian à M. ANDRÉ Peter, M. RETUREAU Pascal à M. BILLON Jean-Yves MME BLANCHARD Isabelle à M. PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura à M. DELAPRÉ Stéphane.

Absents : M. BIZEUL Jérôme, M. TESSON Denis (arrivé pour la délib. 55/2015)

En application de l'article L2122-17 du CGCT, Monsieur Jean-Yves BILLON, 1^{er} Adjoint, remplace Monsieur le Maire provisoirement absent et préside la séance du Conseil Municipal.

51/2015 – ASCB – Subvention exceptionnelle

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a fait appel à deux éducateurs sportifs de l'ASCB pour assurer des activités sportives avec les élèves de l'école publique dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'ASCB une subvention exceptionnelle à hauteur de 1.022,46 €, correspondant aux remboursements des coûts des intervenants pour la commune dans le cadre des TAP.

52/2015 – Modification tarifs logement n°1 Rue St Nicolas

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération n°36/2012 en date du 26 mars 2012, le conseil municipal a fixé les tarifs pour la location des trois logements situés rue St Nicolas, utilisés pour l'accueil des renforts de gendarmerie sur le canton.

Un tarif différencié a été décidé pour une location en saison, du 1^{er} juillet au 31 août, ou hors saison, du 1^{er} septembre au 30 juin.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que le logement n°1 situé au 7 rue St Nicolas devait être loué à une stagiaire de la Communauté de Communes du Pays du Gois pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2015, et que par délibération n°34/2015, l'assemblée a modifié le tarif de location du logement n°1 situé au 7 rue St Nicolas pour le fixer à hauteur de 100 € par semaine afin de facturer à la stagiaire un prix unique de location pour toute la durée de son stage.

Il s'avère que la stagiaire terminera son stage de manière prématurée au 30 juin 2015.

Aussi, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose à l'assemblée d'annuler la délibération n°34/2015 pour appliquer de nouveau le tarif différencié pour la période du 1^{er} juillet au 31 août, à savoir 530 € par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n°34/2015 en date du 30 mars 2015
- précise que les tarifs de location du logement n°1 situé au 7 rue St

Nicolas sont de nouveau régis par la délibération n°36/2012 en date du 26 mars 2012, à savoir :

- SAISON : du 1^{er} juillet au 31 août : 530 € par mois
- HORS SAISON : du 1^{er} septembre au 30 juin : 100 € par semaine

53/2015 – Église – Indemnité de gardiennage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église St Philbert à hauteur de 474,22 € pour l'année 2015.

VOTE : Oui : 25 Non : 1

54/2015 – Budget assainissement – Titres irrécouvrables – Admission en non-valeurs

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que suite à un impayé non recouvré sur une facture d'assainissement en 2007, il convient d'admettre en non-valeurs la somme de 68,85 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeurs sur le budget assainissement les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des factures de la SAUR, pour un montant de 68,85 €.

VOTE : Oui : 25 - Non : 1

55/2015 - Échange des parcelles AY n°183 et 339 avec les parcelles AY n°179, 180, 181 et 373

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération n°137/2014 en date du 15 Décembre 2014, l'assemblée a décidé de procéder à un échange sans soulte de parcelles situées Rue Henri Geoffroy, cadastrées section AY n°339 d'une superficie de 125 m² et AY n°183 d'une superficie de 59 m² contenant une petite habitation appartenant à la commune de Beauvoir sur Mer avec les parcelles cadastrées section AY n°179 pour une superficie de 289 m² propriété en indivision de la SCI-VO

et de M. FAGES, AY n°180 pour une superficie de 286 m² appartenant à la SCI-VO, ainsi qu'une partie des parcelles AY n°181 d'une superficie de 390 m² propriété en indivision de la SCI-VO et de M. GABORIT et 376 d'une superficie de 52 m² appartenant à la SCI-VO.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que cet échange permettra au garage de se clôturer pour empêcher les automobilistes d'utiliser son parking comme d'une rue reliant la Rue Henri Geoffroy à la Rue du Puits Pineau, et à la commune d'aménager des places de stationnement supplémentaires pour le cimetière.

La délibération n°137/2014 précise que la SCI-VO prendra en charge les frais d'acte et de division de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n°137/2014 en date du 15 décembre 2014
- décide de procéder à un échange sans soulte de parcelles situées Rue Henri Geoffroy, cadastrées section AY n°339 d'une superficie de 125 m² et AY n°183 d'une superficie de 59 m² contenant une petite habitation appartenant à la commune de Beauvoir sur Mer avec les parcelles cadastrées section AY n°179 pour une superficie de 289 m² propriété en indivision de la SCI-VO et de M. FAGES, AY n°180 pour une superficie de 286 m² appartenant à la SCI-VO, ainsi qu'une partie des parcelles AY n°181 d'une superficie de 390 m² propriété en indivision de la SCI-VO et de M. GABORIT et 376 d'une superficie de 52 m² appartenant à la SCI-VO
- précise que la commune de Beauvoir sur Mer prendra en charge les frais d'acte et de division relatifs aux parcelles cadastrées section AY n°179 et 181
- précise que la SCI-VO prendra les frais d'acte et de division relatifs aux parcelles cadastrées AY n°339, 183, 180 et 376.

56/2015 – Jury d'Assises – Liste préparatoire des jurés pour 2016

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés se fait par tirage au sort de 9 noms, à partir de la liste électorale.

Pour l'année 2016, suite au tirage au sort, la liste préparatoire du jury criminel se compose comme suit : MME BEAUFORT Evelyne, M. MEUNIER Franck, MME DE BLASIS épouse CHAUVET Colette, M. SORIN Michel, M. JOLY Yoann, M. RABALLAND Jean-Yves, MME RONDEAU épouse DELAPRE Annie, MME CHEVRIER épouse LEROY Anne-Marie, MME ZIVELONGHI épouse VACHERAND-GRANGER Jeannine.

57/2015 – Site Natura 2000 «Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts» - Désignation de deux représentants

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer est membre du comité de pilotage du site Natura 2000 «Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts».

Il convient d'élire deux représentants (un titulaire et un suppléant) qui auront un droit de vote au Comité de pilotage Natura 2000.

Jean-Yves BILLON et Stéphane DELAPRE proposent leur candidature en tant que titulaire et Peter ANDRÉ propose sa candidature en tant que suppléant.

Décide de se prononcer à bulletin secret en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Le vote ayant donné le résultat suivant :
Votants : 26

Ont obtenus : Stéphane DELAPRE : 5, Jean-Yves BILLON : 20, Peter ANDRÉ : 26

En conséquence, sont élus délégués de la commune de Beauvoir Sur Mer au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 :

- Titulaire : Jean-Yves BILLON
- Suppléant : Peter ANDRÉ

58/2015 – SIVU Aérodrome Beauvoir – Fromentine – Modification des statuts

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que par délibération du 23 avril 2013, le comité syndical du SIVU Aérodrome a autorisé la signature d'une convention avec l'Etat, pour l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aérodrome public à usage restreint de Beauvoir – Fromentine, suite à l'obtention de l'agrément ministériel en date du 8 juin 2010.

Il y a lieu en conséquence d'adapter les statuts du syndicat, notamment son article 2-Objet, afin d'y intégrer la compétence relative à l'exploitation de l'aérodrome.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que par délibération en date du 9 avril 2015, le SIVU Aérodrome de Beauvoir – Fromentine a adopté ce projet de modification statutaire et propose aux communes membres d'approuver la modification des statuts dudit SIVU afin de compléter l'article 2-Objet, par la compétence «entretien et exploitation de l'aérodrome public à usage restreint de Beauvoir-Fromentine».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la modification des statuts du SIVU Aérodrome Beauvoir – Fromentine afin de compléter l'article 2-Objet, par la compétence «entretien et exploitation de l'aérodrome public à usage restreint de Beauvoir-Fromentine».

59/2015 – Modification n°2.5 du Plan d'Occupation des Sols - Approbation

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération n°35/2015 en date du 30 mars 2015, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de modification simplifiée du POS en vue de la suppression de l'emplacement réservé n°5, situé derrière la mairie, dédié à l'aménagement d'espaces et d'équipements publics.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que suite à la mise à disposition du dossier de modification au public, du 13 avril au 11 mai 2015, celui-ci n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée n°2.5 du Plan d'Occupation des Sols relatif à la suppression de l'emplacement réservé n°5, situé derrière la mairie, dédié à l'aménagement d'espaces et d'équipements publics.

60/2015 – SyDEV – Rénovation suite visite n°1

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que suite à la visite n°1 de mars 2015, divers travaux de réparation de l'éclairage public sont à prévoir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°2015.ECL.0596 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 1.729 € pour un montant total de travaux de 3.458 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements

- Remerciement de l'association des archers du marais pour la subvention accordée
- Remerciement de l'AMPAC pour la subvention accordée
- Remerciement de l'ADMR pour la subvention accordée

Chemin du Bout de Sac

Stéphane DELAPRE signale deux gros trous sur le Chemin du Bout de Sac.

Chemin de la Mussellerie

Stéphane DELAPRE signale que sur le Chemin de la Mussellerie il y a du remblai qui a été mis, mélangé à de la ferraille et du plastique, or il était prévu de remblayer avec de la tuile.

Rue de la Chapelle

Martine BATARD signale que les panneaux Stop de la Rue de la Chapelle ont été pliés ce week-end.

Réponse de Stéphane DELAPRE à l'intervention de Denis TESSON lors du conseil municipal du 4 mai 2015
Stéphane DELAPRE souhaite répondre à l'intervention de Denis TESSON lors du conseil municipal du 4 Mai au sujet de sa demande d'acquisition de terrains à l'est de la commune. Il s'explique sur le fait que le Maire lui aurait dit que la décision de cession des dits terrains serait prise en conseil municipal, voilà pourquoi il a fait sa demande en conseil municipal.
De plus il regrette que la liste «l'élan belvérois» n'ait pas eu d'adjoint car elle représente environ 37% des votants. Enfin il propose que Denis TESSON reverse son indemnité d'adjoint à la collectivité.

Denis TESSON répond que les conseillers ne sont là que pour l'intérêt général et que les dossiers doivent, avant d'être débattus en conseil municipal, être vus en commission, ce qui n'avait pas été le cas pour la demande de Stéphane DELAPRE.
Denis TESSON cite de plus, l'exemple d'Isabelle BLANCHARD qui a

demandé du sable pour mettre devant chez elle et Jean-Philippe MENETRIER qui avait fait part de son projet de camping sur ses terrains.

Denis TESSON rappelle que son indemnité a été votée par le conseil municipal et qu'il n'a, par conséquent, rien demandé. Il tient à préciser que l'enveloppe des indemnités d'adjoint du mandat précédent n'a pas été augmentée. Les 8 adjoints actuels ont accepté une diminution pour ne pas affecter le budget général.

Tickets de cantine

Sandrine POUTHÉ regrette que le passage aux tickets de cantine ait été décidé sans une nouvelle réunion de la commission sociale.

Monique MANDIN explique que c'est une décision du Maire, et qu'une information a été donnée en conseil municipal.

La création d'une régie est une décision du Maire.

Denis TESSON explique qu'avec le système de tickets il y aurait une relation plus proche avec les familles, qu'avec le système actuel de la facturation où tout se passe à la trésorerie.

Sandrine POUTHÉ pense que d'autres solutions étaient possibles.

Acquisition bâtiment Services Techniques

Yannick GILBERT annonce les propositions d'acquisition par 3 entreprises des bâtiments des Services Techniques Route de Nantes : Marc CHIRON, Dominique CHAIGNEAU et une Société de jeux pour enfants se sont positionnées.
De l'avis de la majorité des conseillers municipaux présents, il est décidé de céder la parcelle à Dominique CHAIGNEAU.

Bascule

Jean-Yves BILLON demande à Stéphane DELAPRE où en est le projet de réhabilitation de la bascule par le groupement d'agriculteurs du canton. Stéphane DELAPRE explique qu'il faudrait que la CUMA soit propriétaire de la bascule pour toucher les subventions.

Conseil Municipal Séance du Lundi 24 Août 2015

Présents : MM. BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, MME MANDIN Monique, M. ANDRÉ Peter, MME KARPOFF Béatrice, M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MENETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, BURGAUD Cyril, MME POUTHE Sandrine, M. BÉHAR Nicolas, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRE Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.

Absente ayant donné pouvoir : MME BRIEE Sophie à M. BILLON Jean-Yves.

64/2015 – Délégation du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
3° de procéder, dans les limites des sommes inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées

au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros,

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien

selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur les secteurs définis par délibération du conseil municipal comme zone de préemption au plan d'occupation des sols ou au plan local d'urbanisme,

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation

est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

21° d'exercer, au nom de la commune et dans le périmètre fixé par délibération du conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme,

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

- précise que Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

VOTE : Oui : 21 Non : 5 Abstention : 1

65/2015 – Indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée qu'il convient de voter les indemnités de fonction pour le Maire en application des dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de verser au Maire une indemnité calculée sur la base

de l'indice brut 1015 de la fonction publique avec un taux, pour la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants, de 55 %.

Il est précisé qu'une majoration de 15 % est possible pour les communes qui avaient la qualité de chefs-lieux de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, et ce en application des dispositions de l'article R.2123-23 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les indemnités du Maire à compter du 12 Août 2015 tel que suit : *Indemnité de 55 % de l'indice brut 1015 avec majoration de 15 %

- précise que cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations de l'indice

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VOTE : Oui : 20 Abstention : 5

66/2015 – Indemnités de fonction des adjoints

MMES MANDIN Monique, KARPOFF Béatrice, AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie et MM TESSON Denis, ANDRE Peter, GILBERT Yannick sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les indemnités de fonction pour les adjoints au Maire en application des dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de verser aux adjoints au Maire une indemnité calculée sur la base de l'indice brut 1015 de la fonction publique avec un taux, pour la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants, de 22 %.

Il est précisé qu'une majoration de 15 % est possible pour les communes

qui avaient la qualité de chefs-lieux de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, et ce en application des dispositions de l'article R.2123-23 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les indemnités aux adjoints à compter du 12 Août 2015 tel que suit :

*Indemnité de 19 % de l'indice brut 1015 sans majoration

- précise que cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations de l'indice

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VOTE : Oui : 15 Abstention : 5

67/2015 – Indemnités de fonction des conseillers délégués

M. RETUREAU Pascal sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux conseillers municipaux ont reçu par arrêté du Maire une délégation de fonction et de signature pour les domaines du sport et de la vie associative pour l'un, et de l'agriculture, du marais et de l'environnement pour l'autre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2123-24-1 du CGCT prévoit la possibilité pour le conseil municipal d'attribuer une indemnité aux conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les indemnités des conseillers délégués à compter du 12 Août 2015 tel que suit :

* Indemnités de 9,5 % de l'indice brut 1015 sans majoration

- précise que cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations de l'indice

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VOTE : Oui : 20 Abstention : 5

68/2015 – Budget général – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires 2015.

En dépenses 7.000 € sont nécessaires pour l'éclairage du lotissement du Clos St Antoine.

Il est également proposé de prévoir 42.000 € pour les opérations d'ordre liées aux avances forfaitaires de marchés et l'avance versée à la SAFER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le budget général tel que ci-dessus présenté.

VOTE : Oui : 22 Non : 5

69/2015 – Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres comprend, lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3.500 habitants, le maire ou son représentant, président, et 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire précise qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Michel SANCHEZ, Peter ANDRE, Yannick GILBERT, Marc CORABOEUF et Jean-Philippe MENETRIER proposent leur candidature en tant que membres titulaires.

Pascal RETUREAU, Denis TESSON, Martine BATARD, Jean-François PILLET et Danièle ROUSSEAU

proposent leur candidature en tant que membres suppléants.

Le vote ayant donné le résultat suivant :

Votant : 27 Abstention : 0

Ont obtenus :

Membres titulaires :

Michel SANCHEZ : 27 voix

Peter ANDRE : 27 voix

Yannick GILBERT : 27 voix

Marc CORABOEUF : 27 voix

Jean-Philippe MENETRIER : 27 voix

Membres suppléants :

Pascal RETUREAU : 27 voix

Denis TESSON : 27 voix

Martine BATARD : 27 voix

Jean-François PILLET : 27 voix

Danièle ROUSSEAU : 27 voix

En conséquence, Michel SANCHEZ, Peter ANDRE, Yannick GILBERT, Marc CORABOEUF et Jean-Philippe MENETRIER sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres, et Pascal RETUREAU, Denis TESSON, Martine BATARD, Jean-François PILLET et Danièle ROUSSEAU sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

- désigne Denis TESSON, 1^{er} Adjoint, représentant Monsieur le Maire en son absence.

70/2015 – Société Publique Locale (SPL) « Agence de services aux collectivités locales de Vendée » - Désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la société publique locale, l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, ci-après dénommée « l'Agence ».

L'Agence a pour objet l'accompagnement exclusif de ses collectivités locales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- 1. la réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article

L 300-1 du code de l'urbanisme, - 2. la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...), - 3. et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Ses dirigeants sont exclusivement composés d'élus représentant les collectivités locales et leurs groupements actionnaires. Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires devront délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale. Il convient donc de désigner les représentants de notre Commune au sein des instances de l'Agence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

DE DESIGNER Jean-Yves BILLON afin de représenter la commune de Beauvoir sur Mer au sein de l'Assemblée générale de la SPL et Isabelle BLANCHARD pour le suppléer en cas d'empêchement ;

DE DESIGNER Yannick GILBERT afin de représenter la commune de Beauvoir sur Mer au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL.

71/2015 – SIVU Gendarmerie – Élection des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des statuts du SIVU Gendarmerie, il convient de procéder à l'élection de 6 délégués du conseil municipal de Beauvoir sur Mer.

Jean-Yves BILLON, Maëlle TENDRON, Sophie BRIEE, Martine BATARD, Cyril BURGAUD et Jean-François PILLET proposent leur candidature.

Le vote ayant donné le résultat suivant : Jean-Yves BILLON : 27 voix, Maëlle TENDRON : 27 voix, Sophie BRIEE : 27 voix, Martine BATARD : 27 voix, Cyril BURGAUD : 27 voix,

Jean-François PILLET : 27 voix

En conséquence, Jean-Yves BILLON, Maëlle TENDRON, Sophie BRIEE, Martine BATARD, Cyril BURGAUD et Jean-François PILLET sont élus délégués de la commune de Beauvoir sur Mer au sein du SIVU Gendarmerie.

72/2015 – Amis de l'Isle de la Crosnière - Désignation des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des statuts de l'association des Amis de l'Isle de la Crosnière, il convient de désigner 3 représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association.

Pascal RETUREAU, Sandrine POUTHE, Stéphanie ROBARD et Marc CORABOEUF proposent leur candidature.

Le vote ayant donné le résultat suivant : Votants : 27 - Abstention : 2

Ont obtenus : Pascal RETUREAU : 20 voix, Sandrine POUTHE : 20 voix, Stéphanie ROBARD : 20 voix, Marc CORABOEUF : 5 voix

En conséquence, Pascal RETUREAU, Sandrine POUTHE et Stéphanie ROBARD sont élus pour représenter la commune de Beauvoir sur Mer au sein du conseil d'administration de l'association des Amis de l'Isle de la Crosnière.

73/2015 – Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire – Election des délégués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a adhéré au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire (SAH).

A ce titre, il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant, appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Pascal RETUREAU Peter ANDRE proposent leur candidature en tant que membres titulaires.

Stéphane DELAPRE propose sa candidature en tant que membre suppléant.

Le vote ayant donné le résultat suivant :
Votants : 27 - Abstention : 0
Pascal RETUREAU : 27 voix,
Peter ANDRE : 27 voix, Stéphane DELAPRE : 27 voix

En conséquence, Pascal RETUREAU et Peter ANDRE sont élus délégués titulaires de la commune de Beauvoir sur Mer pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire, et Stéphane DELAPRE est élu délégué suppléant.

74/2015 – Régie de tickets – Indemnités de responsabilité de régisseurs

Par délibération du 11 janvier 1990, la commune de Beauvoir sur Mer a fixé le montant des indemnités de responsabilité des régisseurs à 720fr (110 €) par an.

Compte tenu de la création de la régie de ticket pour le restaurant scolaire il est proposé de mettre à jour cette délibération.

Les régisseurs de recettes et d'avances sont personnellement et pécuniairement responsables des fonds qui leur sont confiés.

Ils peuvent donc être astreints à un cautionnement et percevoir une indemnité de responsabilité, en fonction de l'importance des sommes gérées.

Le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite des montants en vigueur prévus pour les régisseurs de l'État.

Le barème de référence est actuellement déterminé par un arrêté du ministre chargé du budget en date du 3 septembre 2001.

Il est précisé pour chaque régie dans son acte de création la possibilité de verser une indemnité et de soumettre le régisseur à un cautionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'adopter pour les régisseurs de la Commune le barème de cautionnement et d'indemnisation tel qu'il est indiqué dans l'arrêté ministériel de 2001.

75/2015 – Obsèques de M. Christian THIBAUD, Maire de la ville – Prise en charge des frais d'obsèques, de sépulture et d'hommage

Le décès de Christian THIBAUD, Maire de Beauvoir sur Mer est survenu le 29 juillet 2015. Conseiller municipal dès 1983, adjoint au Maire en 1989 et élu Maire en 2001, il mena son dernier combat électoral lors du scrutin municipal de mars 2014 au terme duquel il fut réélu Maire de notre ville.

L'hommage rendu à Christian THIBAUD lors de la cérémonie du 3 août a montré l'attachement profond de la population de Beauvoir sur Mer, du personnel communal, et de très nombreuses personnalités locales.

C'est pourquoi, au regard des services rendus à l'action publique et à la ville, la présente délibération vise, comme c'est de coutume en pareil cas, à opérer la prise en charge par la commune des frais d'obsèques, de sépulture et d'hommage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide, à titre de reconnaissance publique, que les frais d'obsèques, de sépulture et d'hommage de Monsieur Christian THIBAUD, Maire de Beauvoir sur Mer, en exercice depuis 1983, seront supportés par le budget communal

76/2015 – Cession parcelle AN n°175

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°124/2014 du 17 Novembre 2014, le conseil a décidé de vendre les parcelles cadastrées section AN n°174, 175 et 176, situées Chemin de la Chèvre – Rue du Clos St Antoine, de préférence à des primo-accédant pour un usage en résidence principale, ce afin de favoriser l'implantation de jeunes ménages sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GUYON a rempli une fiche d'inscription en Mairie pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°175 d'une superficie de 501 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de céder à Monsieur GUYON la parcelle cadastrée section AN n°175 située Rue du Clos St Antoine, d'une superficie de 501 m², pour un montant de 38.000,00 € net vendeur.

77/2015 – Cession parcelle AD n°129

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au déménagement des services techniques situés dans la zone artisanale du Dain au 4 Chemin de l'Ormeau, il a été proposé de céder une partie de la parcelle cadastrée section AD n°129 à M. CHAIGNEAU pour les besoins de son entreprise de travaux publics.

Monsieur le Maire précise qu'une partie de la parcelle est conservée par la commune en vue d'un agrandissement éventuel de la déchèterie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de céder à l'entreprise CHAIGNEAU une partie de la parcelle cadastrée section AD n°129 située Rue du Dain, pour une superficie de 5.614 m², comprenant un bâtiment de 698 m², pour un montant de 120.000 € HT.

VOTE : Oui : 22 Abstention : 5

78/2015 – Intervention Musique et Danse en milieu scolaire – Année 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil départemental de la Vendée conduit des opérations d'interventions Musique et Danse en milieu scolaire, grâce auxquelles les élèves des écoles primaires bénéficient de séances d'éveil musical par le chant et d'ateliers de pratique collective.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de renouveler l'opération d'interventions Musique et Danse en milieu scolaire conduite par le conseil départemental de la Vendée pour l'année scolaire 2015/2016
- décide de demander l'accompagnement du conseil départemental de la Vendée dans l'organisation de ce programme.

79/2015 – Via-Visuel – Convention relative à la concession municipale de mobilier urbain – Acceptation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 26 avril 2004, la commune de Beauvoir sur Mer avait conclu une convention avec la société CLEAR CHANEL relative à l'implantation de 4 mobiliers urbains sur la commune.

Cette convention est arrivée à échéance le 1^{er} juin 2013.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conventionner avec la société VIA-VISUEL pour l'implantation et l'entretien de nouveaux mobiliers urbains.

Monsieur le Maire précise que la société VIA-VISUEL prendra en charge gratuitement l'installation des nouveaux mobiliers urbains, dont l'une des deux faces sera réservée à la commercialisation publicitaire, l'autre face étant mise à disposition de la commune pour ses informations municipales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de conventionner avec la société VIA-VISUEL pour l'implantation et l'entretien de nouveaux mobiliers urbains

80/2015 – Vendée Eau – Approbation du rapport 2014 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est amené à statuer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'approuver le rapport, établi par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014

81/2015 – SAUR – Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est amené à statuer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'approuver le rapport, établi par les services de la mairie de Beauvoir sur Mer sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013

82/2015 – SAUR – Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est amené à statuer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide d'approuver le rapport, établi par les services de la mairie de Beauvoir sur Mer sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2014

83/2015 – Plan de Prévention des Risques « Baie de Bourgneuf » – Avis du Conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la concertation du public sur le projet de PPRL « Baie de Bourgneuf », les services de la Préfecture ont transmis un projet de PPRL modifié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avis du conseil municipal est demandé sur ce projet avant le 13 septembre 2015, date au-delà de laquelle l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet de PPRL concerne les communes de La Barre de Monts, Beauvoir sur Mer et Bouin, qui ont demandé à la Communauté de Communes du Pays du Gois de piloter la coordination d'une démarche commune afin de se faire accompagner techniquement par un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, à savoir Casagec Ingénierie.

Ce bureau d'études a pu relever de nombreux questionnements techniques qui ont été soumis aux services de la Préfecture de la Vendée. A ce jour, la Préfecture n'a pas émis de réponse sur certains questionnements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide, au vu de l'ensemble de ces éléments, d'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de PPRL « Baie de Bourgneuf » tel que présenté par les services préfectoraux.

84/2015 – ASA - Convention de gestion de l'écluse du Grand Pont – Résiliation

Stéphane DELAPRE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'écluse du Grand Pont a été transférée par l'Etat au domaine public communal en 1988.

Par convention, la commune de Beauvoir sur Mer en avait confié la gestion à l'ASL puis à l'ASA des Marais.

Le fonctionnement de l'écluse du Grand Pont est encadré par un règlement d'eau défini par arrêté préfectoral.

La bonne application du règlement d'eau a un impact direct sur les professions agricoles, aquacoles et ostréicoles situées en aval de l'écluse du Grand Pont.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à résilier la convention de gestion la liant avec l'ASA pour motif d'intérêt général, une gestion en régie apparaissant plus adaptée.

De plus, il a été constaté que l'ASA ne respecte pas le règlement d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de résilier la convention de gestion de l'écluse du Grand Pont liant la commune de Beauvoir sur Mer à l'Association Syndicale des Marais, pour motif d'intérêt général.

VOTE : Oui : 21 - Non : 4 - Abstention : 1

85/2015 – Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

En raison de mouvement de personnel dans les services périscolaires et de l'organisation des rythmes scolaires

pour l'année scolaire 2015/2016, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 4h30 hebdomadaire, de créer 2 postes d'animateur en CDD sur l'année scolaire 2015/2016, de passer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe de 18h à 22h hebdomadaire, de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 9h hebdomadaire.

Par ailleurs, dans le cadre des interventions Musique et Danse subventionnées par le Conseil départemental, il est proposé de créer un emploi sur l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 4h30 hebdomadaire

- décide de créer 2 postes d'animateur en CDD sur l'année scolaire 2015/2016

- décide de passer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe de 18h à 22h hebdomadaire

- décide de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 9h hebdomadaire

- décide de créer un emploi sur l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre des interventions Musique et Danse subventionnées par le Conseil départemental.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose un point soulevé en Communauté de Communes, à savoir l'étude menée actuellement par la Communauté de Communes pour le passage à la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Dans ce cadre, la Communauté de Communes percevra en lieu et place de la commune l'ancienne Taxe Professionnelle, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). La Communauté de Communes la reversera à la commune sous forme d'attribution de compensation (AC) Les taux actuels de CFE sont de 20.10% pour Beauvoir Sur Mer, 22.28% pour Bouin, 22.22% pour Saint Gervais et 24.75% pour Saint Urbain.

Lors du passage en FPU, la Communauté de Communes votera un taux unique qui ne pourra pas dépasser le taux moyen pondéré de 24.95%.

Les 4 communes du canton devront progressivement harmoniser leur taux pour converger vers un taux unique maximum de 24.95%. Cette période d'harmonisation prévue par la loi est de 2 ans. L'intérêt est que la Communauté de Communes pourra bénéficier de dotations de l'Etat plus importantes.

Subvention

Lecture des remerciements de :

- l'association Départementale des Conjointes survivants
- l'association des Conjointes survivants, section de Challans
- l'association Bébé et Nous
- l'association des ACPG
- l'association Fédération des Races Avicuniques Vendéennes

Condoléance

Lecture des remerciements de :

- M. Serge VASSEUR suite au décès de sa mère Mme Lucienne VASSEUR
- M. et Mme TALNEAU suite au décès de Mme Yvette MOINARD
- Mme PADIOLLEAU suite au décès de son époux M. Jean-Claude PADIOLLEAU
- Mme THUÉ suite au décès de son époux M. Hubert THUÉ
- Mme THIBAUD suite au décès de son époux M. Christian THIBAUD

Saisonniers

Mme Isabelle BLANCHARD demande à avoir les noms des saisonniers embauchés cet été.

Demande personnelle

Mme Isabelle BLANCHARD veut répondre à M. Denis TESSON sur le fait qu'elle avait demandé à refaire le trottoir devant chez elle. Elle soutient que les trottoirs appartiennent à tous les Belvérisins et qu'il y a de la boue sur les trottoirs lorsqu'il pleut.

Mme Laura CHANSON considère qu'avant d'être conseiller municipal, elle est Belvérisine et qu'elle regrette de ne pouvoir faire une réclamation sur un intérêt général qui pourrait la concerner.

M. Denis TESSON rappelle que des demandes peuvent bien sûr être faites mais auprès de l'adjoint concerné, en commission et non en conseil municipal.

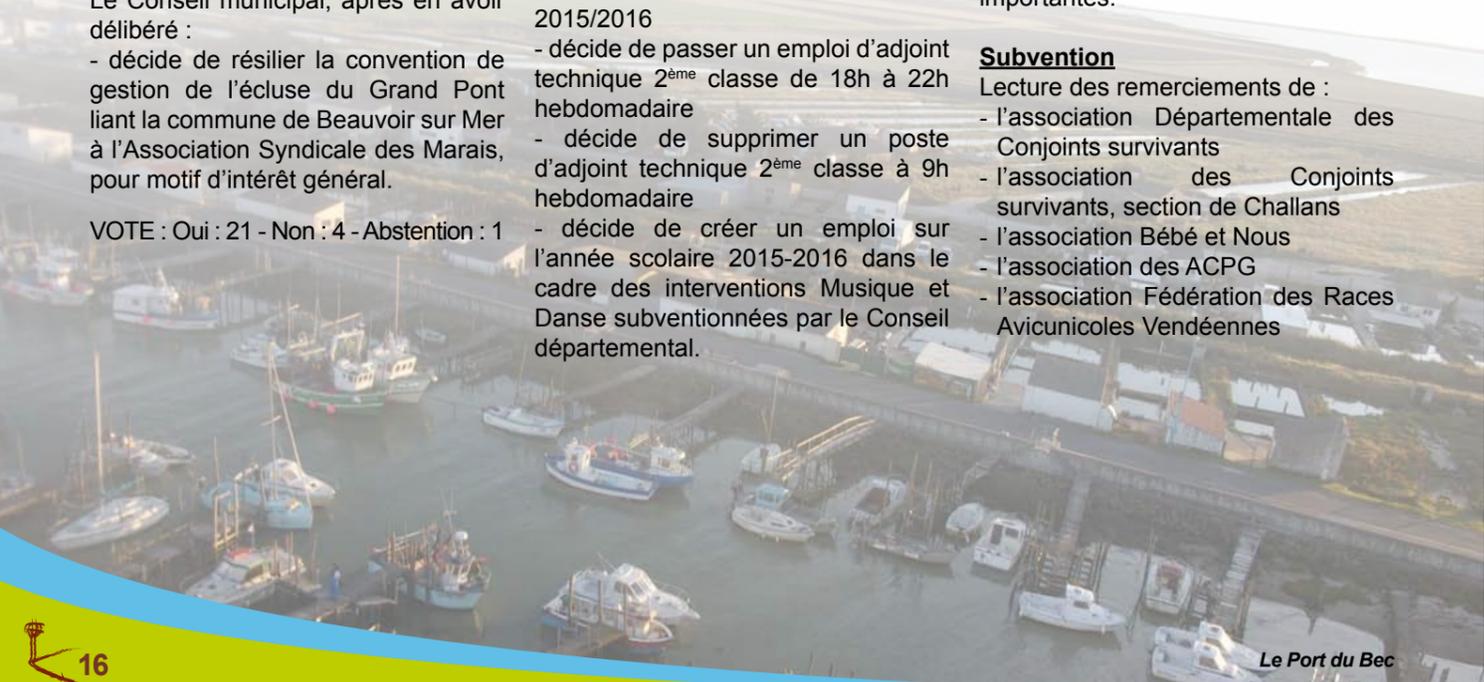
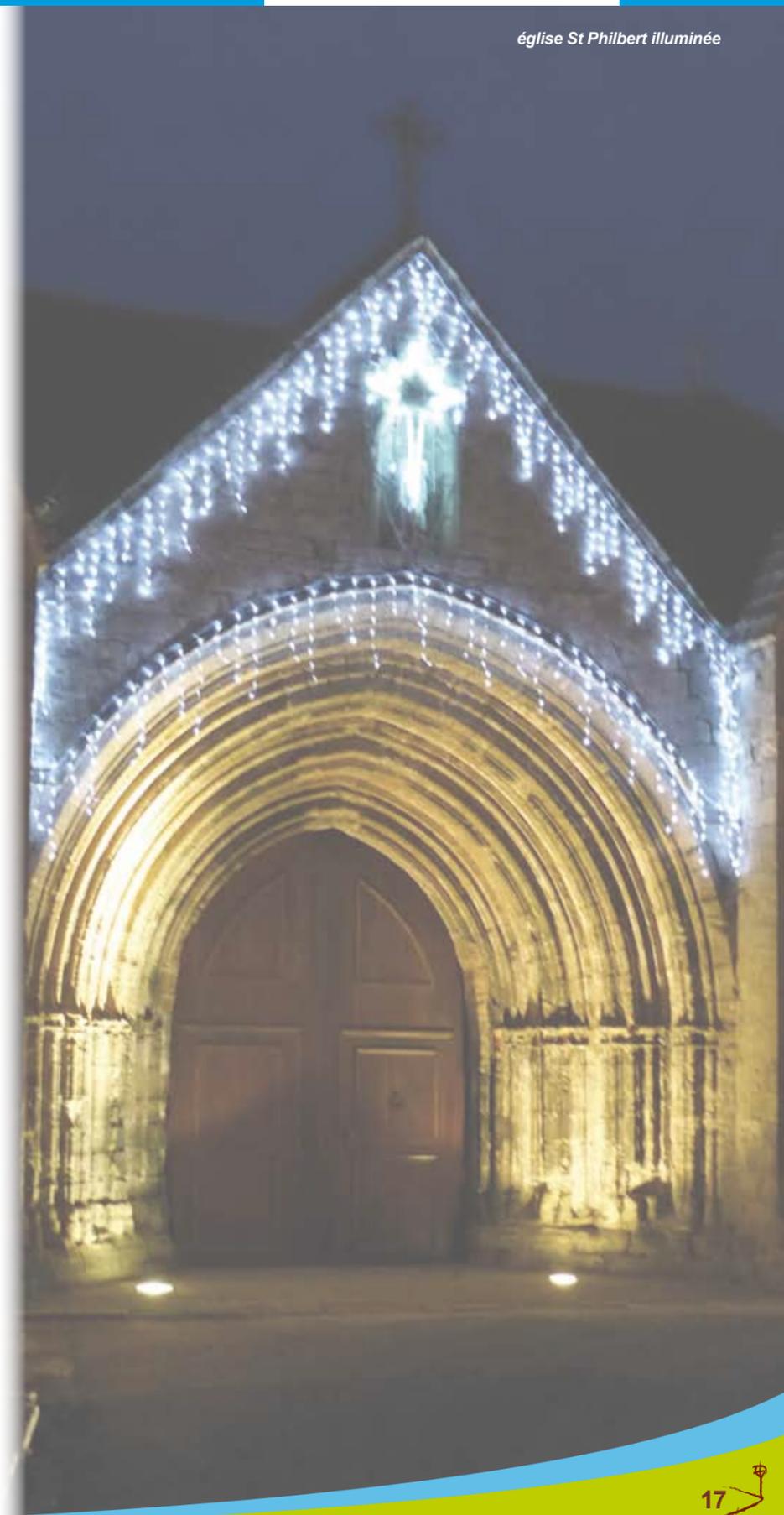
Fuite d'eau à l'Hôpital Local les Mathurins

M. Cyril BURGAUD demande quand l'eau au cimetière sera rétablie. M. le Maire explique qu'une fuite a lieu à la maison de retraite, ce qui a obligé les services techniques à fermer l'eau.

Une réflexion est en cours pour dévier l'arrivée d'eau au cimetière par le Chemin du Puits de Riez.

Mme Marianick TULET propose d'installer des récupérateurs d'eaux de pluie sous les gouttières des bâtiments publics.

église St Philbert illuminée



Le Port du Bec

Conseil Municipal Séance du Lundi 28 Septembre 2015

Présents : MM. BILLON Jean-Yves, M. ANDRÉ Peter, MME KARPOFF Béatrice, M. GILBERT Yannick, MMES AMIOT Alizée, ROBARD Stéphanie, M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHE Sandrine, M. BÉHAR Nicolas, MME TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

Absents : M. BIZEUL Jérôme, MME MANDIN Monique (arrivée à la délibération 87/15), M. TESSON Denis (arrivé à la délibération 89/15)

Absente ayant donné pouvoir : MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle

86/2015 - Cession d'une partie de la parcelle AY n°140 par bail emphytéotique au Comité Régional de la Conchyliculture Pays de Loire

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Peter ANDRE, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée le projet de cession d'une partie de la Résidence Billon, située au 7 Grand Rue sur la parcelle cadastrée section AY n°140 au Comité Régional de la Conchyliculture Pays de Loire, pour 333 m², par la signature d'un bail emphytéotique.

Monsieur Peter ANDRE propose à l'assemblée de conclure ce bail pour une durée de 99 ans, sans redevance, le Comité Régional de la Conchyliculture projetant de réaliser des travaux d'aménagements intérieurs, pour y installer ses bureaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à conclure un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec le Comité Régional de la Conchyliculture Pays de Loire concernant une partie de la parcelle cadastrée section AY n°140, située au 7 Grand Rue, pour 333 m² répartis sur deux niveaux.

- précise que ce bail emphytéotique sera conclu sans redevance, le Comité Régional de la Conchyliculture projetant de réaliser des travaux d'aménagements intérieurs, pour y installer ses bureaux.

VOTE : Oui : 17 - Non : 5 - Abstention : 1

87/2015 - Convention pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves hors commune - Approbation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Maires des communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain, les présidents d'OGEC et d'APEL et les Chefs d'établissement des écoles catholiques St Joseph de Beauvoir sur Mer, Jeanne d'Arc de Bouin, Notre Dame de Bordevert de St Gervais et St Joseph de St Urbain ont déterminé les conditions pour lesquelles l'une des quatre communes pourrait prendre en charge un forfait communal pour les élèves originaires de sa commune, et scolarisés dans une des autres écoles catholiques du Pays du Gois.

Ainsi, la commune de Beauvoir sur Mer s'engage à payer ce forfait communal dans les situations suivantes :

- élève issu d'une fratrie dont un enfant a été inscrit avant septembre 2014,
- élève ayant vécu un déménagement en cours de scolarité,
- élève ayant changé de lieu de résidence suite à une séparation de ses parents.

Ces trois situations ont pour but de permettre à un élève ou à une fratrie de terminer leur scolarité primaire là où elle a commencée.

Madame Sophie BRIEE regrette que cela enlève la liberté des parents de choisir l'école privée de leur choix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves hors commune convenue entre les Maires des communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain, les présidents d'OGEC et d'APEL et les Chefs d'établissement des écoles catholiques St Joseph de Beauvoir sur Mer, Jeanne d'Arc de Bouin, Notre Dame de Bordevert de St Gervais et St Joseph de St Urbain

VOTE : Oui : 17 - Abstention : 8

88/2015 - Acquisition de gilets pare-balles - Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gouvernement a décidé un accroissement de 2 millions d'euros des ressources du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) afin d'aider les communes à financer le renforcement de la protection des policiers municipaux.

Afin d'assurer la protection de ses policiers municipaux, la commune souhaite procéder à l'acquisition de 2 gilets pare-balles, pour un coût global de 928 € HT, soit 1.113,60 € TTC, et de solliciter en conséquence l'aide du FIPD à hauteur de 50% de l'achat, plafonné à 250 € par gilet, soit un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) une subvention de 500 € pour l'acquisition de gilets pare-balles pour les agents de la police municipale

89/2015 - Territoire à Risque d'Inondation (TRI) Noirmoutier - St Jean de Monts - Avis du Conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet de la Vendée, dans son courrier en date du 2 septembre 2015, rappelle que, conformément à la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du risque inondation (Directive inondation, DI), l'étude préliminaire des risques inondation réalisée en 2011 sur le bassin Loire-Bretagne a permis d'identifier des territoires à risques important d'inondation (TRI), approuvés par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 26 novembre 2012.

L'ensemble du dispositif vise à réduire les conséquences négatives des inondations par une stratégie locale de gestion des risques, tout en s'appuyant sur les démarches et outils existants, et en associant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Suite à la consultation initiée le 21 octobre 2014, le rapport et les cartographies du risque submersion marine du TRI «Noirmoutier-Saint-Jean-de-Monts» ont été modifiés, tout particulièrement sur la partie îlienne, en intégrant l'aléa moyen du PPRL et l'événement extrême.

Le Préfet sollicite donc l'avis des parties prenantes sur ce nouveau projet de TRI «Noirmoutier-Saint-Jean-de-Monts», notamment la partie cartographique, pour le 1^{er} octobre 2015.

Cette demande soulève différentes remarques : les parties prenantes disposent de moins d'un mois pour apporter leur avis, le territoire a déjà élaboré sa stratégie locale de gestion des risques par l'intermédiaire des deux PAPI concernés (Baie de Bourgneuf et Ile de Noirmoutier) et le projet de TRI repose sur des cartes de PPRL qui ne sont pas approuvées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- demande une mise en cohérence des démarches TRI et PPRL afin

que les mesures imposées par ce document en matière de réduction de la vulnérabilité des territoires ne soient pas plus contraignantes en matière d'urbanisme que le règlement du PPRL

- demande que l'Etat accorde un délai plus raisonnable aux collectivités pour se prononcer sur un tel projet qui engage fortement l'avenir et surtout reporter cette démarche à une date ultérieure à la validation des PPRL qui font actuellement l'objet d'avis défavorables ou d'études complémentaires
- refuse que les orientations stratégiques des TRI ne respectent pas la stratégie locale des PAPI (Baie de Bourgneuf et Ile de Noirmoutier)
- émet un avis DEFAVORABLE au projet de TRI en l'état (version septembre 2015), et demande qu'il intègre les recommandations et réserves précitées

90/2015 - Schéma de mutualisation des services - Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales pose l'obligation pour les présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'établir un schéma de mutualisation des services.

La Communauté de Communes du Pays du Gois a retenu le cabinet KPMG pour l'accompagner dans cette démarche, et a validé, en séance du conseil communautaire du 3 septembre 2015 son «rapport sur la mutualisation des services et projet de schéma du mandat».

Il en ressort que compte tenu des incertitudes, à ce stade, sur les éventuelles évolutions de périmètres communautaires, le projet de schéma de mutualisation des services du Pays du Gois et des communes membres propose de se concentrer dans un premier temps sur les groupements de commandes, une forme de mutualisation plus souple et plus simple à mettre en œuvre dans le cadre du début de mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur les orientations de mutualisation proposées dans le projet de schéma de mutualisation des services établi par la Communauté de Communes du Pays du Gois.



Place des Paludiers

91/2015 - SIVU Aéroport de Beauvoir sur Mer et Fromentine – Approbation des statuts

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°58/2015 en date du 22 juin 2015, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du SIVU Aéroport Beauvoir – Fromentine, afin de compléter l'article 2-Objet, par la compétence «entretien et exploitation de l'aéroport public à usage restreint de Beauvoir – Fromentine».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 9 avril 2015, le SIVU Aéroport de Beauvoir – Fromentine a adopté ce projet de modification statutaire.

Suite à des observations de la Préfecture rectifiant lesdits statuts, il convient d'annuler la délibération du conseil en date du 22 juin 2015, et de délibérer à nouveau pour approuver les statuts rectifiés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n°58/2015 en date du 22 juin 2015
- décide d'approuver la modification des statuts du SIVU Aéroport de Beauvoir sur Mer et Fromentine portant sur les rectifications suivantes :
 - rectifier le nom du syndicat : «syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aéroport de Beauvoir et Fromentine»,
 - compléter l'article 2-Objet, par la compétence «entretien et exploitation de l'aéroport public à usage restreint de Beauvoir et Fromentine»,
 - rectifier la première phrase de l'article 5-Administration : le syndicat est administré par un comité de six membres à raison de trois délégués par commune.

92/2015 - Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Dans la perspective du départ en retraite d'un agent, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

D'autre part il convient d'ajuster le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en le passant de 4h30 hebdomadaire à 5h hebdomadaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.
- décide d'ajuster le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en le passant de 4h30 hebdomadaire à 5h hebdomadaire.

93/2015 - Action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État - Motion de soutien

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble» ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Beauvoir sur Mer estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de soutenir la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Elections régionales

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections régionales les 6 et 13 décembre 2015, pour que les conseillers municipaux se rendent disponibles.

Modification du POS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement d'une modification du POS, permettant de sortir les bâtiments associatifs de Bénéteau de la zone UE, afin de faire les travaux d'aménagement intérieur.

PPRL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion publique du PPRL le lundi 12 octobre 2015 à 19h, organisée par la commune. Monsieur le Maire rappelle les dates de l'enquête publique du 7 octobre 2015 au 9 novembre 2015.

Regroupement des intercommunalités

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Communauté de Communes du 22 septembre dernier au sujet des regroupements des intercommunalités. La Communauté de Communes a demandé la création d'une Communauté de Communes qui couvre le périmètre du SCOT :

Communautés de communes du pays de Palluau, du Pays du Gois, de l'île de Noirmoutier, du Pays de Challans et de Saint Jean de Monts. L'appel est lancé.

Il faut 15.000 habitants au minimum pour former une Communauté de Communes. Pour l'instant, le Pays du Gois est à 10.000 habitants.

Subvention

Lecture des remerciements de l'association Shoto Karaté

Condoléances

Lecture des remerciements de :

- Madame Liliane GAUTIER suite au décès de son époux Jean GAUTIER.
- Madame Françoise BIRON suite au décès de son époux Joseph BIRON.

Echafaudage sur l'église

Monsieur Jean-Philippe MENETRIER demande combien de temps la commune va louer l'échafaudage à l'église, et propose qu'elle l'achète. Monsieur le Maire explique qu'il vaut mieux continuer à le louer car le loueur s'occupe de la vérification de la conformité de l'échafaudage et de plus nous n'avons pas d'agent habilité pour monter ce type de matériel.

Bascule

Monsieur le Maire annonce une proposition d'achat de la bascule, actuellement hors service.

Accident au Grand Pont

Madame Sandrine POUTHÉ rappelle qu'il y a eu plusieurs accidents au Grand Pont, et voudrait que la commune relance le Département pour sécuriser le carrefour.

27 accidents de juillet à septembre ont été comptabilisés.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier au Président du Conseil Départemental, lui faisant remonter le nombre d'accidents et la nécessité de faire des aménagements de sécurité. Demander une limitation à 70 Km/h sur le secteur.

Mot de l'opposition

Madame Sandrine POUTHE intervient au sujet du mot de l'opposition paru dans l'Aluette infos du mois de Septembre. Il y est inscrit que l'opposition «continuera d'apporter ses idées», or Sandrine POUTHE remarque que depuis les élections municipales de 2014, l'opposition n'a fait que critiquer les actions et projets de la municipalité sans apporter d'idées constructives. Elle demande donc aux membres de l'opposition d'exposer au conseil leurs idées pour le développement de la commune.



maison illuminée de M. et Mme Brunerie

Déclarations préalables

02/07/2015 CAIVEAU Jean Luc 19 rue de la Petite Gare Edification d'un mur de clôture	20/08/2015 RUIZ Gérard 13 rue Jean Claude Mouilleau Edification d'une clôture	14/10/2015 Groupe Eco Habitat 2 rue de l'Aubépine Installation photovoltaïque	12/11/2015 BACOT DAUCHIN Alain et Martine 10 impasse de la Caravelle Construction d'un garage
06/07/2015 MENUET Laurent 85 route de la Roche Construction d'une véranda	01/09/2015 GODARD Thérèse 9 rue de la Taillée Réhaussement d'un mur de clôture	15/10/2015 MICHEL Marie Christine 2 rue de la Chaloupe Edification d'un abri de jardin en bois	19/11/2015 BICHON Gaetan 33 avenue des Moulins Isolation extérieure
05/07/2015 PELLOQUIN Arsène 28 chemin du Puits Neuf Fermeture de l'abri de jardin par une porte	14/09/2015 BITHOREL Philomène 7 route de la roche Construction d'une pergola	21/10/2015 GUILLET Yves 4 impasse des Emeraudes Construction d'un auvent	02/12/2015 GONCALVES RODRIGUES Ana Louisa 134 rue du Port Isolation thermique et bardage
15/07/2015 CHARRIER Michel 8b rue de la Roche Pose d'un bardage	25/09/2015 CHAUVITEAU Jean Baptiste 18b chemin de la Grande Filée Abri de jardin bois et toiture tuiles	29/10/2015 POUTHE Damien Le Grand Pont Installation photovoltaïque	22/12/2015 MANDIN Marie Paule Le Cep Mignardièrre Isolation thermique enduit blanc
13/07/2015 LUSSON Patrick 23 rue Henri Geoffroy Extension habitation	30/09/2015 TOUTDROIT Jean-Pierre 17 rue de la Petite Gare Mur de clôture	02/11/2015 TESSIER Roland Rue du Groupe Scolaire Edification d'une clôture	22/12/2015 DANIAU Jean-Luc 152 rue du Port Isolation thermique par l'extérieur
04/08/2015 TESSON Denis 64 rue du Cornoir Construction d'un abri de jardin	07/10/2015 MALLET Jérôme 22 impasse de la Caravelle Abri de Jardin	09/11/2015 GOUSSEAU Jacques 30 rue de Nantes Création de deux chambres dans les combles	24/12/2015 LORILLARD Sébastien 10 chem. de la Vallée des Vignes Clôture
07/08/2015 SARO Luc 38 Avenue des Moulins Construction d'un auvent	14/10/2015 LAMBOUR Florimond 188 route des ostréiculteurs Pose isolation thermique		

Permis de construire

08/07/2015 THEVENIN Jean-Marc 18 avenue de l'Estran Extension habitation, construction d'un garage	30/07/2015 PELLOQUIN Mickael Lot. le Clos Saint Antoine lot n°3 Construction d'une maison	30/09/2015 ROBIN Fabien et COUILLON Lucie 12 rue de la Baudrie Extension maison et mur de clôture	24/11/2015 BREC Claude 60 rue Henri Geoffroy Démolition auvent station essence
13/07/2015 MILCENT Robert Lot. le Clos Saint Antoine II lot n°8 Construction d'une maison	30/07/2015 BURGAUD Denis 59 route des Ostréiculteurs Construction d'un garage et d'un préau en extension d'une habitation	21/10/2015 CHANU Nicolas La Tenue Barbier Démolition bâtiment en ruine	02/12/2015 MARC Jean-Pierre 145 rue du Port Construction d'une maison individuelle avec garage
20/07/2015 MAROUARD Jean Yves Lot. le Clos Saint Antoine II Construction d'une maison	14/09/2015 JOLY Bernard La Madeleine Edification d'une plateforme dans un hangar existant	24/11/2015 BURGAUD Séverine LT le clos de Chantemerle Construction d'une maison	07/12/2015 JAULIN Robert 25 rue du Cornoir Construction d'un abri voiture
30/07/2015 CHARRIER Christophe 42 chemin des Mûres Construction d'un garage/préau	30/09/2015 BONNIN Sonia La Pièrrière de la roche Construction d'un garage accolé à la maison	24/11/2015 GRELIER Kévin Les Casses Construction d'une maison	23/12/2015 HERROUIN Jean-Claude Lot. le Clos de Chantemerle Construction d'une maison

Nos joies

À la Maternité de Challans

Le 25 juillet 2015 : **Louis GUILLOIS** de Emmanuel GUILLOIS et Marie LAILLÉ

Le 2 août 2015 : **Yassine MESSAOUD** de Abdelkader MESSAOUD et Lolita GALTEAU

Le 16 septembre 2015 : **Mao DUFIEF** de Sébastien DUFIEF et Audrey RECULEAU

Le 18 septembre 2015 : **Morgan SIRE** de Mathieu SIRE et Sandrine NICOUX

Nos mariages

Le 18 juillet 2015 : Jonathan FOUCART et Laëtitia MAUCLAIR

Le 21 août 2015 : Stanislas ARNAUD et Sarah DUPONT

Nos peines

Le 29 juin 2015 : Renée GAGNEUX veuve HELIAS, 94 ans

Le 3 juillet 2015 : Yvette ANDRE veuve MOINARD, 87 ans

Le 5 juillet 2015 : Geneviève LE GALL veuve TROCHARD, 95 ans

Le 17 juillet 2015 : Jean-Claude PADIOLLEAU, 77 ans

Le 18 juillet 2015 : Jean-Claude ARTUS, 77 ans

Le 27 juillet 2015 : Jacqueline NOTTOLI épouse HUET, 89 ans

Le 29 juillet 2015 : Christian THIBAUD, 62 ans

Le 31 juillet 2015 : Aïda CHARTIER, 84 ans

Le 1^{er} août 2015 : Christelle PAJOT épouse RABALLAND, 45 ans

Le 3 août 2015 : Louise MUNTSCHE, 78 ans

Le 11 août 2015 : Suzanne DESMURGERS, 92 ans

Le 9 octobre 2015 : **Gwendoline FRADET** de Bertrand FRADET et Laëtitia PENISSON

Le 1^{er} novembre 2015 : **Bastien CHEVALIER** de Amaud CHEVALIER et Marie SAUVAGET

Le 4 décembre 2015 : **Zoé BURGAUD** de Cédric BURGAUD et Morgane BONHOMME

Le 10 décembre 2015 : **Julie GAUVRIT** de Mathieu GAUVRIT et Alixe MENEAU

Le 17 décembre 2015 : **Charlène CHEVALIER** de Julien CHEVALIER et Caroline VIALA

À la Maternité de La Roche sur Yon

Le 10 juillet 2015 : **Kamrone BLUTEAU** HEISSAT de Christophe BLUTEAU et Sandrine HEISSAT

À la Maternité de Saint Herblain

Le 15 juillet 2015 : **Mia GABORIT** de Freddy GABORIT et Solène DAMOUR

Le 21 août 2015 : **Matéo PADIOU** de Freddy PADIOU et Cindy RABALLAND

Le 22 août 2015 : Laurent DEBRIE et Florence POURETTE

Le 11 septembre 2015 : Damien JOUBERT et Stéphanie NEAU

Le 12 septembre 2015 : Samuel VRIGNAUD et Lucie PEAUD

Le 19 septembre 2015 : Daniel RIOU et Nadia KERGOSIEN

Le 3 octobre 2015 : Mickaël HAAG et Ingrid BERGET

Le 19 août 2015 : Yvette GRONDIN veuve DUPONT, 88 ans

Le 19 août 2015 : Léone VAIRE veuve VERONNEAU, 89 ans

Le 31 août 2015 : René RIGOLLET, 88 ans

Le 12 septembre 2015 : Robert PAQUIS, 75 ans

Le 23 septembre 2015 : Yvette CHANTREAU veuve HENRIOT, 90 ans

Le 27 septembre 2015 : Jean Paul LEAUTE, 77 ans

Le 28 septembre 2015 : Yvonne COUTON épouse THIBAUD, 84 ans

Le 28 septembre 2015 : Jean Claude LEROY, 72 ans

Le 5 octobre 2015 : Guy BEGAUD, 79 ans

Le 29 octobre 2015 : Marie BONNAMY épouse CHENE, 76 ans

Le 13 novembre 2015 : Emilienne SKOROUKKA veuve SAIBAND, 90 ans

Le 20 novembre 2015 : René VISONNEAU, 79 ans

Le 23 novembre 2015 : Colette HERVEL veuve NOURRY, 86 ans

Le 25 novembre 2015 : Collette MORINEAU veuve DUCHARTRE, 91 ans

Le 26 novembre 2015 : José DO CARMO FERREIRA, 66 ans

Le 30 novembre 2015 : Marcelle BARAUD veuve RENAUD, 84 ans

Le 3 décembre 2015 : Gilbert BLANCONNIER, 91 ans

Le 8 décembre 2015 : Hélène CROCHET épouse FRONT, 80 ans

Le 14 décembre 2015 : Jean-Claude POUSSE, 66 ans

Le 19 décembre 2015 : Mariane BOUDET épouse MALLERET, 60 ans

Le 20 décembre 2015 : Jeanine BERNARD veuve GUILLOT, 88 ans

Le 25 décembre 2015 : Christiane PACAUD veuve BROCHARD, 81 ans

Le Conseil Municipal des Enfants entre dans l'action

Après une première rencontre pour mettre en commun ses idées et souhaits, la jeune équipe d'élus s'est retrouvée au complet dans les nouveaux locaux des Services Techniques pour une séance de bricolage.

Accompagnés d'élus adultes et de Marjorie Dardenne, agent des Services Techniques, les jeunes conseillers municipaux ont fabriqué des ruches Warré. Pour cela, ils ont mesuré, tracé, scié le bois puis ils ont assemblé le tout. Ils ont également conçu des pièges à frelons avec des matériaux de récupération (bouteilles en plastique).



Le CME au complet pour un atelier bricolage aux Services Techniques

Les enfants installeront leurs ruches au Parc du Cornoir au printemps 2016 à l'occasion d'une nouvelle rencontre sur le thème du jardinage cette fois-ci. Comme chaque année, les enfants se sont également associés à l'action du Téléthon en participant à la distribution de croissants à domicile le samedi 5 décembre dernier.

Mot de l'opposition

Belvérières, Belverins,

Le 28/09/2015 en conseil municipal, une élue de la majorité nous a reproché de ne pas apporter d'idées constructives mais uniquement des critiques. Depuis notre élection nous avons présenté plusieurs idées, projets, alors que nous ne sommes conviés qu'à très peu de commissions... il n'y a jamais de suite (sauf les ralentisseurs rue des Sables) ! Nos projet non aboutis à ce jour, un rond point à l'intersection rue de la Barre de Monts et la route de St Jean de Monts (vu en commission du 04/05/14), Atelier relais, aménagement rue Geoffroy et route de la Roche, terrain de camping, lotissement communaux. De plus le camping ne pourra malheureusement aboutir qu'après l'approbation du PLU au plus tôt fin 2017,

Nous informons les belverins qu'un bail emphytéotique de 99 ans de la « Résidence Billon » a été validé au profit du Comité Régional de la Conchyliculture. Nous ne le contestons pas, mais trouvons inadmissible qu'il soit à titre GRATUIT. Un loyer minime aurait été plus approprié. Comme dans bien des cas, aucune commission n'a eu lieu pour débattre de ce sujet ; seulement une information au conseil municipal du 17/11/2014.

Téléthon : fréquentation en baisse et résultats en hausse

Distribution de viennoiseries (1280), marche, ventes diverses, balade poneys, jeu organisé par les pompiers,... De nombreuses animations ont été mises en place sur la commune les 4 et 5 décembre 2015 à Beauvoir sur Mer.

L'édition 2016 se déroulera toujours le 1^{er} week-end de décembre. Cependant quelques manifestations se déroulent dans les semaines précédentes. Denis Tesson, coordinateur du Téléthon sur la commune, a d'ailleurs annoncé qu'un déjeuner dansant aura lieu le 20 novembre 2016.

4617 €

C'est le montant des recettes des manifestations et dons récoltés à l'occasion du Téléthon 2015 à Beauvoir sur Mer. Cette somme a été reversée à l'AFM Téléthon.

Chaque année, une vingtaine d'associations belvérières se mobilise pour répondre présente au rendez-vous du Téléthon. Tous les fonds recueillis sont reversés à l'AFM Téléthon pour notamment financer des projets de recherche sur les maladies génétiques parfois rares.



BON À SAVOIR

Infirmière

Jocelyne FERANDIN, infirmière libérale à Beauvoir sur Mer, a pris sa retraite depuis le 1^{er} octobre 2015. Elle remercie toute sa patientèle et laisse la place à Fanny ERIEAU. Cette dernière pratique les soins infirmiers à domicile ou au cabinet médical rue du 8 mai. Tel : 02 51 68 17 90 - 02 51 68 70 23

Nouvelle esthéticienne à domicile



MANIFESTATIONS À VENIR

dimanche 31 janvier : Loto
salle polyvalente - organisé par l'APEL

samedi 6 février : Repas de la chasse
salle polyvalente

dimanche 7 février : Fête du jeu
ouvert à tous - entrée libre - salle polyv.
organisée par la municipalité

samedi 27 février : Concours «du cochon» - Boulodrome
organisé par la Pétanque

Karoké - salle polyvalente
organisé par l'ARSB

samedi 5 mars : Repas du foot
salle polyvalente - organisé par l'USM

12, 18 et 19 mars : Dîner spectacle
Anim>Show - salle polyvalente

dimanche 13 mars : Concours de Belote
salle polyvalente - Org. par la Chasse

dimanche 20 mars : Loto
salle polyvalente - org. par le Twirling

De la magie offerte aux enfants pour Noël

Chaque année, avant les vacances de Noël, la municipalité de Beauvoir sur Mer offre un spectacle aux enfants des écoles belvérières.

Jeudi 17 décembre, magie et poésie se sont invitées à la salle polyvalente. Plus de 300 élèves ont ainsi assisté au spectacle de Bertrand le magicien. Lors des deux séances programmées, ce dernier a su surprendre, émerveiller et faire rire les enfants avec ses différents tours et numéros auxquels certains enfants ont pu participer.



Bertrand le magicien s'est entouré d'assistants

Location des salles et du matériel communal

Depuis le 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs pour les locations de salles et de matériel de la commune sont en vigueur. Ils n'avaient pas évolué depuis 2006.

Tarifs* pour les associations de la commune (à compter du 01/01/2016)						
Salles	Ardoise Verte	Abri du marin	Salle polyvalente	Cuisine salle polyval.	salle omnisports	Salle de réunion
Manifestation, repas, buffet,...	Gratuit	Gratuit	80	70	Gratuit	Gratuit
Sonorisation	20		40		20	20
Tarifs* pour les habitants et entreprises de la commune (à compter du 01/01/2016)						
Mariage (repas), soirée festive	180		280	120		
Vin d'honneur	100	100	140	120		60
Assemblée générale	100	100	140	120		60
Sonorisation	40		120			40

Les belvériers peuvent louer les Halles de 1897 pour leurs vins d'honneur (100 €). Pour la location des salles, des états des lieux seront réalisés en présence d'un agent communal lors de la remise et de la restitution des clés. Des arrhes à hauteur de 25% du montant de la location seront demandés pour valider la réservation. En cas d'annulation, ces arrhes ne seront pas restitués.

En cas de location sur 2 jours, le demi tarif sur la 2^{ème} journée est appliqué. Les belvériers peuvent également louer, pour leurs fêtes privées, tables, verres et barrières (ganivelles). D'autres tarifs sont applicables pour les personnes extérieures à la commune.

Plus de renseignements en mairie.

* Tarifs TTC à la journée

Zoom sur le Restaurant Scolaire

Produits frais et «fait maison» au restaurant scolaire

Le partenariat entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société de restauration **Ansamble** existe depuis de très nombreuses années déjà. Les menus sont établis par une diététicienne de la société ANSAMBLE pour proposer des repas équilibrés respectant les réglementations. Ils sont ensuite retravaillés et adaptés par **Cécile Gariou**, salariée gérante cuisinante ANSAMBLE, basée au restaurant scolaire de Beauvoir sur Mer. Aussi, chaque midi, les jeunes convives peuvent apprécier un repas complet, entrée, plat chaud complet, produit laitier et dessert.

Une équipe œuvre chaque jour pour aider les enfants à bien grandir, en mangeant !

Chaque recette, chaque plat, chaque repas est cuisiné quotidiennement sur place pour les élèves des 2 écoles (190 repas en moyenne par jour), les enfants du centre de Loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires (40 repas en moyenne). Cécile indique que «cuisiner chaque jour des recettes maison avec des produits de qualité est essentiel !».

Une équipe à l'écoute des besoins des jeunes enfants s'active chaque matin pour leur préparer des repas équilibrés, un accueil soigné, le tout dans un lieu entretenu.

Cécile Gariou est en charge du bon fonctionnement du restaurant en termes d'organisation de la cuisine, d'approvisionnement des matières premières ainsi que du respect de la réglementation hygiène alimentaire et de sécurité au travail.

Jusqu'à fin 2015, chaque jour scolaire, elle confectionnait les différents plats avec l'aide de **Marie-Jeanne Guittonneau**, responsable d'équipe

et en charge notamment de la production des entrées et desserts froids. Cette dernière **vient de partir en retraite. Elle est désormais remplacée par Valérie Burgaud.**

Alexandrine Rousseau et Sylvie René participent au service des repas puis au nettoyage après le départ des élèves et interviennent chaque mercredi et vacances scolaires en cuisine pour préparer les repas de l'accueil de loisirs La Marelle.

Jocelyne Passagez, Marie-Pierre Grelier, Caroline Courvallet, Michelle Cacheux, Carmen Torres, Corine Gaudin et Carole Couthuis quant à elles participent également au service des repas, à la surveillance et au nettoyage après le départ des élèves.

Apprendre en mangeant dès le plus jeune âge.

En tant que partenaire de restauration, la société Ansamble ne se concentre plus seulement sur ce qu'il y a dans l'assiette. En effet, une bonne alimentation intègre bien d'autres dimensions que les seuls aspects gustatifs et nutritionnels : l'imaginaire autour du repas, l'information des convives et de leurs proches, l'ouverture sur de nouveaux modes de consommation plus respectueux de notre environnement...



De g. à dr. : Marie-Jeanne G., Cécile G. et Valérie B. mitonnent un repas «fait maison» avec des produits frais

Ancrée dans le territoire dans lequel elle agit au quotidien, la société Ansamble s'attache à favoriser l'économie des bassins de vie en proposant chaque jour :

- des fruits et des légumes produits à proximité du restaurant,
- des produits de qualité (ex : viande de porc Bleu-Blanc-Cœur),
- toutes les viandes servies sont d'origine française.

Des animations et des repas à thèmes

Les enfants auront la surprise de déguster tout au long de l'année des menus de toutes les couleurs et des repas à thèmes en fonction des événements (ex : chandeleur).

Une **enquête de satisfaction** a récemment été réalisée auprès des élèves qui déjeunent au restaurant scolaire. Les résultats sont très satisfaisants tant sur la variété et le goût des plats que sur la qualité du service. Comme dans de nombreuses cantines, le bruit reste cependant un point à améliorer.

La municipalité et la société Ansamble remercient Marie-Jeanne pour ces nombreuses années de collaboration et lui souhaitent une bonne retraite. Elles souhaitent la bienvenue à Valérie qui a rejoint l'équipe au restaurant scolaire depuis début décembre.

Repas de Noël au restaurant scolaire

Pour le repas de Noël du jeudi 17 décembre, un menu festif a été servi et a ravi les papilles de nos jeunes gastronomes.

Ce sont 214 enfants qui ont savouré ce repas de Noël avec au menu : mousse de canard, émincé de poulet accompagné de pommes à la cannelle et de pommes paillasson. Clémentines et bûches de Noël glacées ont délicieusement clôturé ce menu. Le Père Noël s'est même invité aux tables des enfants pour offrir à chacun des chocolats de Noël.



Récompenses sportives

La municipalité profite de la cérémonie des vœux pour récompenser les associations sportives et leurs adhérents qui ont remporté un titre de champion dans l'année. C'est également l'occasion de mettre en avant des personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour la vie associative.

Sophie Briée, conseillère municipale déléguée au sport et à la vie associative depuis août 2015, a mené cette remise de récompenses. Sept associations belvérides ont reçu cette année des récompenses des mains des élus de la commission sport et vie associative.



- **Marion Hervé, Laura Huchet, Clara Padiolleau, Marine Theiss et Romain Gaborit** pour leur 1^{ère} place aux championnats départemental, régional et national par équipe en catégorie effectif réduit.

Sportifs et bénévoles des clubs belvérides récompensés à l'occasion de la cérémonie des Vœux 2016

Ce sont tout d'abord les récipiendaires de l'Océane Twirling qui ont été appelés. 15 twirlers ont été récompensés pour leurs performances lors de différents concours individuels ou en équipes :

- **Camille Hervé**, championne régionale et nationale individuelle en Junior Excellence,

Mélya Bachotet, Aurée Baranger, Alizée Charrier, Jennifer Fort, Florine Gouleau, Alicia Nicoleau, Anaïs Passagez, Lola Renault et Noémie Torres pour la 1^{ère} place du podium aux championnats départemental, régional et national par équipe en cadette honneur,

Thomas Canel et Louna Rasteau de la **Team Compétitions Écuries Kalypso** ont été récompensés pour leur titre de champion régional au concours complet d'équitation.

Une récompense a été attribuée à **Marc Grelier** pour le féliciter et le remercier de son engagement bénévole au sein du club de football de l'USM.

Joël Legof, bénévole et pratiquant d'honneur au sein du club d'Aïkido, a également été récompensé pour son engagement dans cette association belvéride.

Didier Echardour, licencié des **Archers du Pays du Gois** a reçu un trophée suite à ses titres de champion départemental et vice-champion régional en catégorie Senior Arc Chasse.

Dimitri Barraud de la section judo de l'ASCB a été récompensé pour son titre de champion régional minime.

Pour finir, **Samuel Thibaud**, catégorie cadet au club de cyclisme belvéride, s'est vu remettre un trophée pour ses nombreux podiums lors de compétitions sur route et sur piste.

Travaux en bref

Élagage, réfections, voirie, aménagements,... de nombreux chantiers se succèdent pour améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Entretien

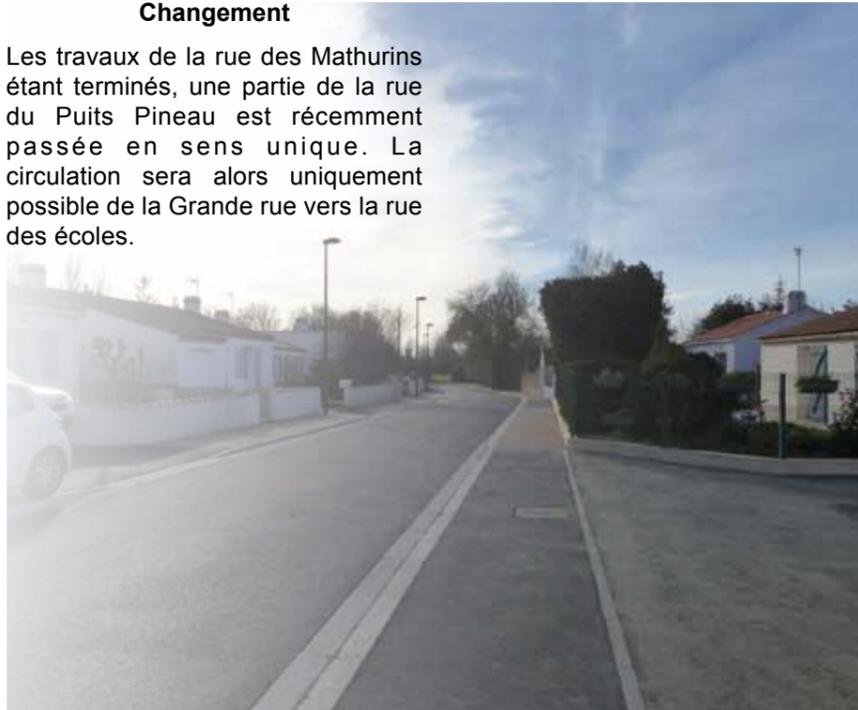
En ce début d'hiver, les agents des espaces verts ont mené une campagne d'arrachage des plantes invasives sur l'espace public belvérois (voir article sur les plantes invasives p.46).

Travaux en cours et à venir

- **Rue Geoffroy** : à partir du 25 janvier, des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales auront lieu dans la rue Geoffroy. Ces travaux, réalisés par la société SOCOVA TP, nécessiteront la **déviation des véhicules légers et des poids lourds** pendant quelques semaines.

Changement

Les travaux de la rue des Mathurins étant terminés, une partie de la rue du Puits Pineau est récemment passée en sens unique. La circulation sera alors uniquement possible de la Grande rue vers la rue des écoles.



rue des Mathurins nouvellement aménagée

Le nouveau compteur électrique LINKY est arrivé

ERDF (gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) démarre une opération visant à remplacer les compteurs actuels par des compteurs de nouvelle génération, appelés Linky.

Le compteur Linky s'inscrit dans le contexte global de la transition énergétique et ne coûtera rien aux particuliers comme aux professionnels. L'opération a débuté à Beauvoir sur Mer en décembre 2015 et se poursuivra durant les mois à venir.

Les abonnés seront avertis par un courrier du passage d'un technicien venant changer le compteur et pourront aménager le jour du rendez-vous (si le compteur n'est pas directement accessible).

Votre nouveau compteur sera installé en 30 minutes environ et au même emplacement que l'actuel.

La différence fondamentale entre les compteurs actuels et Linky est que ce derniers est «communicant».



Les techniciens et leur véhicule seront clairement identifiés en tant que «partenaire ERDF»

Les **avantages** avec le compteur Linky :

- Relève automatique et à distance de votre consommation.
- Gestion à distance des changements (ex : adapter la puissance de votre compteur ou lors d'un emménagement dans un nouveau logement).
- Meilleure maîtrise de votre consommation avec la possibilité du suivi via internet.
- Accès à de nouvelles offres telles que le pilotage d'appareils électroménagers.
- Dépannage plus rapide (localisation des pannes à distance).



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant révision de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

Dans l'Aluette N°140, il était indiqué que la commission d'urbanisme accompagnée du bureau d'études A+B Urbanisme et Environnement avaient engagé la révision du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** dit P.A.D.D.

Qu'est ce que le P.A.D.D. ?

Le P.A.D.D. : c'est la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme. Elle définit les lignes directrices du développement de la commune sous forme d'orientations «générales» d'aménagement et d'urbanisme.

C'est un **outil de programmation et de planification du développement communal** :

ce nouveau document doit préciser les grandes orientations du développement de la commune pour les prochaines années en regard des principaux enjeux soulevés par le diagnostic :

croissance démographique, équilibre du tissu social de la population, besoins en logements et en espace constructible, type d'urbanisation, développement économique, besoins en équipements, préservation des ressources agricoles, hydriques, naturelles, patrimoine, qualité paysagère, prise en compte des risques de nuisances...

Les orientations retenues, prenant en compte les observations de la population et devant rester compatibles avec les dispositions du projet de Schéma de cohérence Territorial (SCoT) du Nord-Ouest Vendée (en cours d'élaboration), sont exposées dans une note explicative et illustrées de documents graphiques, à caractère strictement indicatif, qui ne sont pas des plans de zonage.

Elles visent à privilégier et faire émerger l'intérêt général du développement et de la préservation d'atouts naturels, agricoles et du patrimoine de notre commune.

Les choix retenus dans le P.A.D.D. doivent faire preuve de cohérence entre eux. Ils doivent faire valoir l'intérêt collectif et général de la commune.

Le P.A.D.D. ne raisonne pas à la parcelle près. Mais les orientations du développement de la commune qu'il détermine **s'imposent par la suite à la définition du zonage et du règlement de la commune**, qui préciseront les règles d'urbanisme pour chacune des zones.

Ces orientations sont définies de manière à ne pas compromettre les conditions du développement futur de Beauvoir pour les générations suivantes ; elles doivent être garantes du développement durable de notre commune.

Où en est l'établissement du P.A.D.D. ?

Ce projet du développement de la commune s'appuie sur les grands enjeux soulevés par le diagnostic de notre territoire. Rappelons que des panneaux exposent une synthèse de ce diagnostic en mairie depuis février 2015.

Notre équipe de travail s'est réunie à maintes reprises pour établir les lignes directrices du futur projet d'aménagement et de développement de notre commune pour les dix à douze prochaines années en évitant de compromettre ou de rendre plus difficile le développement pour les générations futures.

Elle a aussi rencontré des services de l'État et des organismes extérieurs afin de recueillir leurs avis et leurs orientations pour nous permettre de jeter les bases du futur projet en cohérence avec la réglementation en vigueur.

Début novembre, ce projet en l'état, a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Les grandes orientations du P.A.D.D.

Elles se déclinent en trois grands axes :

1. **Conforter Beauvoir sur Mer en tant que polarité structurante entre Challans et Noirmoutier,**
2. **Assurer et favoriser un développement qualitatif et convivial,**
3. **Respecter et valoriser le cadre de vie et l'identité belvéroise.**

Comment participer à la réflexion engagée sur le P.A.D.D. ?

Une **réunion publique est prévue le mardi 2 février 2016** à la salle polyvalente pour **présenter en l'état les grandes lignes du P.A.D.D.**

À l'issue de cette réunion, des panneaux d'exposition du P.A.D.D. (synthèse) resteront disposés en mairie.

Ce Projet global, certes défini par une Commission de travail et régi par certaines contraintes réglementaires d'occupation des sols, reste celui de la commune : ses habitants sont donc conviés à émettre leurs observations.

Les belvérois et belvéroises peuvent toujours formuler auprès de la mairie, des suggestions, observations par courrier ou sur un cahier mis à disposition en mairie. Toute requête respectant l'intérêt collectif pourra être prise en considération dans la finalisation du projet.

Celles-ci seront examinées par la suite et pourront contribuer à affiner le projet, à lever certaines interrogations ou incertitudes qui peuvent encore subsister dans la définition des orientations du P.A.D.D.



Association Sportive et Culturelle de Beauvoir sections : Sportimus - Judo - Ju-jitsu et Quadrisports

Eh ! Y'a un club près de chez toi, viens nous rejoindre.

La section judo – ju-jitsu – quadrisports et sportimus a repris ses activités mi-septembre.

La section compte 75 judokas, 16 personnes au quadrisports. Nous n'avons pas pu maintenir les sections sportimus et ju-jitsu faute d'inscription.... Dommage !!!!!

Depuis ces 3 dernières années, nous continuons de former arbitres et commissaires sportifs au niveau départemental (photo ci-dessous). Cette année encore, nous avons des jeunes en formation de commissaire sportif départemental.



Nos jeunes judokas de pré-poussins à Benjamins ont participé à 2 tournois (Belleville s/ Vie et St Jean de Mts) avec de très bons résultats, notamment à celui de St Jean de Mts où une vingtaine d'enfants ont participé.

Le club se classe 3^{ème} derrière Commequiers et Challans (photo ci-dessous).



2 de nos minimes ont été demandé par les clubs de Commequiers et UJLV pour participer aux championnats par équipe départementale puis sélectionné en région - 46kg MASSE François avec UJLV termine 2^{ème} niveau départemental et 5^{ème} en région. - 50kg BARRAUD Dimitri avec Commequiers 1^{er} niveau départemental et 2^{ème} en région. Le 11 octobre, ils ont tous deux participé à un **tournoi régional** à Château Gonthier (53) - 46kg MASSE François 5^{ème} - 50kg BARRAUD Dimitri 3^{ème} (photo ci-dessous).



Ils ont participé au tournoi national de Poitiers classé excellence – 08/11/2015 - 46kg MASSE François 9^{ème} - 50kg BARRAUD Dimitri 3^{ème}

Dimitri a participé à un tournoi près de la Belgique – LEERS - NC le 24/10/2015 et au tournoi national minime excellence A le 28/11 à ORLEANS - 7^{ème} - tournoi de très haut niveau - bonne expérience.

Ils termineront l'année avec un dernier tournoi régional à LANESTER avant de changer de catégorie en janvier. Ils vont passer CADETS. **Souhaitons leur bonne saison sportive pour 2016 !!!!!**

Nos jeunes nés en 2005, ont débuté la nouvelle saison en benjamins avec la coupe d'hiver le **9 janvier 2016 au vendéspace**.

Concentration, persévérance et combativité

c'est ce qu'on attend de nos judokas.

Les objectifs sont d'encourager nos jeunes à participer aux stages et CPS départementaux pour progresser (à partir de benjamins). De les initier vers l'arbitrage et le commissaire sportif, de les garder le plus longtemps dans le club. Pour les cadets, juniors passer le kata en vue de la ceinture noire.

Un petit mot sur le Quadrisports

De nombreuses personnes se posent la question **pourquoi Quadrisports ?** Cela se déroule dans la salle de judo, et peut être pratiqué par les femmes et les hommes de 14 à 99 ans afin d'entretenir son corps.

Durant la séance nous pratiquons **4 exercices différents** : le **cardio** sous forme de jeux, course, parcours ; **renforcement musculaire** avec ou sans matériel (élastiques, bâton, ballon etc.) ; **étirement, assouplissement ; relaxation**.

A chacun son rythme sous une forme adaptée aux pilâtes. Si vous avez envie de tout cela, venez nous rejoindre le **mercredi de 19h15 à 20h15 salle omnisports, salle de judo**.



Nous accueillons toujours de nouvelles inscriptions (surtout en adolescents et adultes) pour ceux qui désirent venir nous rejoindre (ancien ou nouveau judoka) dans toutes les activités.

N'hésitez pas à nous contacter :
CROCHET Jacques 02.51.93.82.97,
BARRAUD Guylène
02.51.93.81.99 ou 06.22.29.07.67.

Team Compétition Écuries Kalypso

Pendant toute cette année 2015 les cavaliers des écuries Kalypso ont participé à des compétitions qui les ont qualifiés pour aller aux championnats de France.



Balades à la plage

Pour la 1^{ère} fois, les écuries ont permis à des personnes atteintes d'handicaps de profiter de la plage à cheval.

Durant les diverses vacances il y a eu des randonnées, balades à la plage, des séances d'équitation pour tous niveaux. A celles de la Toussaint, nous avons fêté Halloween en allant dans les rues de Beauvoir sur Mer chercher des bonbons avec les chevaux, en vous remerciant du bon accueil de la population.

Les poneys ont participé aux manifestations du Téléthon et de Noël, nous avons également programmé un goûter de Noël, aux écuries Kalypso le samedi 12 décembre.

Halloween 2015



Salomé Fleury aux Championnats de France 2015

Océane Twirling

Au cours de la saison 2014/2015, 23 twirlers se sont présentés en compétition individuelle et l'ensemble des twirlers a ensuite participé aux championnats équipes qui avaient lieu à Challans le 3 mai dernier pour le départemental, à Saint Herblain les 17 et 18 mai pour le régional et à Mézériat les 27 et 28 juin pour le fédéral (cf classement tableau ci-après).

Le championnat départemental a été riche en émotions puisque cette journée a été dédiée à la mémoire de Lucie et nous remercions tous les clubs vendéens pour leur soutien et leur mobilisation dans le but de reverser des fonds en faveur de la recherche sur les sarcomes.

Équipes	Départemental 03.05.2015 Challans	Régional 16 et 17.05.2015 Saint Herblain	Fédéral 27/28.06.2015 Mézériat
Poussines	9 ^{ème} /10	18 ^{ème} /20	/
Espoirs 6+ Minimes 1	3 ^{ème} /5	4 ^{ème} /12	/
Espoirs 6+ Minimes 2	4 ^{ème} /5	5 ^{ème} /12	/
Minimes Excellence	8 ^{ème} /11	11 ^{ème} /24	Sélectionnées
Cadettes Honneur	1 ^{ère} /6	9 ^{ème} /13	Sélectionnées
Juniors Excellence 1	7 ^{ème} /10	20 ^{ème} /27	
Juniors Excellence 2	5 ^{ème} /10	21 ^{ème} /27	
Juniors Excellence Sup	4 ^{ème} /5	7 ^{ème} /11	Sélectionnées
Effectif Réduit	1 ^{ère} /4	5 ^{ème} /9	Sélectionnées
Duo Charline/Claudie	2 ^{ème} /3	6 ^{ème} /9	Sélectionnées
Duo Laura/Romain	3 ^{ème} /3	4 ^{ème} /11	Sélectionnées



Cadettes Honneurs -
1^{ère} place au championnat
départemental 2015 à Challans
avec leurs moniteurs Estelle et Romain

L'ensemble des twirlers
de l'Océane Twirling
Saison 2014/2015



Podium équipe Effectif Réduit
1^{ère} place au Départemental
2015 à Challans



Une partie des twirlers ayant participé
au championnat Régional à Clisson
les 21 et 22 février 2015

Duo Laura H. et Romain G.
au Départemental 2015
à Challans

SAISON 2015/2016

EQUIPES	EFFECTIFS	MONITRICES
ECOLE DU TWIRLING	6	Angela CHARRON et Marie Boucot
POUSSINES	7	Emma LEVANT et Anaïs RECULEAU
ESPOIRS 3 à 5 MINIMES	5	Charline PERRAULT et Clarys TORRES
ESPOIRS 6+ MINIMES	8	Claudie PERRAULT et Océane HUCHET
MINIMES HONNEUR	7	Audrey FONSECA et Maëllis ANDRE
MINIMES EXCELLENCE	7	Solène CULTIEN et Laura HUCHET
CADETTES HONNEUR	6	Cécilia MAINDRON et Clara PADIOLLEAU
CADETTES EXCELLENCE	7	Laura HUCHET et Mélissa ANDRÉ
JUNIORS EXCELLENCE	7	Marine THEISS et Alwena PADIOLLEAU
EFFECTIF REDUIT	5	Aurélie et Angélique BURGAUD
JUNIORS GRAND PRIX	5	Aurélie et Angélique BURGAUD

Nouveaux juges

Juges techniques :
Cécilia MAINDRON, Solène CULTIEN,
Camille HERVE et Marion HERVE

Juges administratifs :
Pascal BOUCOT et Nadège MARREC



Encore un démarrage de saison difficile pour le club qui a été à nouveau très touché par la perte brutale de l'une de ses twirlers : **Mélissa ANDRE**.

Elle est devenue, malgré elle, le 31 octobre dernier, à l'aube de ses 18 ans, une très belle étoile qui scintille dans le ciel mais qui veille surtout sur sa famille, ses amis et les membres de l'Océane Twirling qu'elle aimait.

Mélissa était passionnée par la pratique du twirling depuis son plus jeune âge. Elle excellait avec élégance et grâce à force de travail, de patience et de persévérance et est montée sur les plus belles marches du podium lors des compétitions en individuel et en équipe. **Mélissa** était très impliquée et engagée au sein du club puisqu'elle était également monitrice. Nous la remercions pour son dévouement au twirling durant toutes ces années, pour les heures très nombreuses passées au complexe sportif afin de parfaire ses compétences techniques et artistiques qu'elle a su transmettre aux twirlers tant en individuels qu'en équipe. Sa bonté et sa discrétion, sa beauté et son naturel, sa douceur et son sourire radieux font d'elle, une très belle personne que nous n'oublierons pas et qui restera dans nos cœurs à jamais. Nous adressons encore une fois toutes nos pensées à sa famille et s'associons à elle.

Individuels et duos

Poussine 1^{er} degré : BROCHARD-COUPIAC Louna
Benjamine 1^{er} degré : BOUCOT Lisa, RABAUD Ethanie et VOLONDAT Valentine
Benjamine Honneur : PELLEIEUX Amour
Minimes Honneur : BOUCOT Romane, BACHOTET Sérine, CHARTIER Lola, QUEVEAU Cindy, TESSIER Lauréline et TOURETTE Amandine
Cadettes Honneur : CHARTIER Dorine, CULTIEN Manon, NICOLEAU Alicia et TORRES Noémie
Juniors Honneur : BOUCOT Marie, BRET Océane, CHARRON Flora, GOULEAU Julie et HUCHET Océane
Juniors Excellence : PERRAULT Claudie
Juniors Excellence Supérieur : HERVE Camille et HERVE Marion
Sénior Grand Prix : THEISS Marine et GABORIT Romain
DUO C : Cécilia MAINDRON et Solène CULTIEN

Dates de championnats 2016 :

07 février : Départemental individuel à Saint Fulgent
20 et 21 février : Régional individuel à Semur en Vallon (72)
16 et 17 avril : Fédéral individuel à Celles Sur Belle (86)
1^{er} mai : Départemental par équipes à Saint Jean de Monts
14 et 15 mai : Régional par équipes à Mouilleron Le Captif (Vendéspace)
25 et 26 juin : Fédéral Équipes à Languidic

Dates des manifestations 2016 :

20 mars : Loto - Salle Polyvalente
12 juin : Vide grenier - Complexe sportif
01 et 02 juillet : Gala - Salle Omnisports

Le bureau remercie les monitrices pour leur investissement ainsi que les bénévoles pour l'entraide et la solidarité dont chacun fait preuve au quotidien pour faire vivre l'association. Pour tous renseignements, contacter Sandrine Huchet au 06.14.36.70.14 ou oceanetwirling@yahoo.fr

Les Amis du Gois

La trentième édition des Foulées du Gois aura lieu le 12 juin 2016

Réunion rétrospective sur la 29^{ème} édition.

Soirée de remerciements aux bénévoles.

Le 13 novembre, les bénévoles étaient conviés à la soirée de rétrospective, afin de revoir les événements de cette journée.

Chaque année, l'association des Amis du Gois organise cette soirée pour remercier le soutien indispensable apporté par les bénévoles, dont la fidélité est proverbiale, de même que l'ESM Challans, les forces de l'ordre, le conseil départemental et les municipalités de Beauvoir et de l'Île de Noirmoutier. Après le petit discours de bienvenue et de remerciement du président Cesbron, la soirée commençait par l'historique des Foulées du Gois : «En 86, il n'était question que du pont de Noirmoutier, le Gois tombait dans l'oubli. En tant que président de l'office de tourisme alors, je me devais de chercher une solution pour revaloriser le Gois. Au départ, après bien des vicissitudes, nous avons avec Michel Tessier et Claude Mercier lancé le pari de

«La Route sous la mer» nous avons obtenu un succès immédiat. Mais ce succès allait devenir problématique, vu le nombreux public qu'il drainait. Il fallait évoluer et mon amis Jean Pierre Lévêque m'a alors épaulé, avec l'ESM Challans, pour en faire une manifestation sportive, devenue depuis internationale. Le Gois était revenu à l'ordre du jour, si bien qu'aujourd'hui, il va bientôt entrer dans le patrimoine mondial de l'UNESCO». Après de très belles images de Roger Morisseau relatant cette 29^{ème} édition. La rétrospective se poursuivait ensuite par le film de Daniel Amélineau, couvrant les épreuves de bout en bout. Les images (photos et vidéos) permettaient de voir certains aspects inattendus et insolites de cette journée pour les yeux avertis des équipes bénévoles intervenantes. C'est grâce à ces soirées rétrospectives que les Foulées du Gois se sont améliorées pour devenir cette épreuve incontournable. Hommage à Christian Thibaud qui a soutenu efficacement les Foulées du Gois durant ses mandats de maire de Beauvoir.

Résultats de l'édition 2015 :

Populaires Hommes : Plus de 1050 hommes au départ. Olivier Frémy (AC la Chapelle sur Erdre) prend le commandement et ne le quittera plus, terminant en 24 minutes 37 les quelques 8 km du parcours,

devançant de 20 secondes Damien Echassierau (Entente Sèvres) et Cyril Leblong (intrépide Angers).

Populaires Femmes : Plus de 700 au départ. Anaïs Quemener (Tremblay Athl) petit gabarit, mais véritable métronome prenait le meilleur et grignotait petit à petit environ une minute sur Sandrine Delestre et sur Emilie Cherpin.

La course contre la mer.

Le Polonais Piotr Lobodzinski, second en 2014, prenait finalement le meilleur pour terminer en 18 minutes et 36 secondes devant Antoine De Wilde (AC Nevers), vainqueur en 2012 et 2014 (19 minutes 46 secondes), Anthony Guillard (ABV) vainqueur en 2011 (20 minutes 21 secondes).

Les dates des trentièmes Foulées du Gois sont déjà arrêtées. Ce sera le 12 juin, en partenariat avec les mêmes soutiens.» C'est par ces mots que le Président Jo Cesbron clôt cette rétrospective de la 29^{ème} édition des Foulées du Gois en donnant rendez vous pour l'année prochaine. Il y aura quatre courses. A 16 h, Eveil, poussins, sur 900 mètres. A 16h20, benjamins et minimes, sur 2.400 mètres. A 16h45 populaires Hommes. A 18 h populaires Femmes et à 19h50 la mythique course contre la mer.



La Pétanque Belvéreine

Pour la première fois dans la vie du club, la barre des 100 sociétaires est franchie.

Le club dompte 77 licenciés (dont 17 féminines et 3 jeunes) et 31 adhérents.

49 joueurs dont 13 féminines ont participé aux différents championnats de Vendée avec quelques bons résultats :

En Doublettes Seniors ; Camille Thaboré / Sébastien Paul et Alex Jolly - Arnaud Jolly se sont qualifiés pour les phases finales. Alex et Arnaud se sont inclinés en 16^{ème} de finale et ont été qualifiés pour le championnat régional à Ernée (53).

En Triplettes Mixte ; Marie-Dominique Dornier / Thomas Corcaud / Cyril Robard, qualifiés pour les phases finales, se sont inclinés en 1/2 finale.



Équipe «Championne de Vendée des clubs 1^{ère} division»

Composition de l'équipe : (de gauche à droite) Jacques THABORE - Julien THEILET - Arnaud JOLLY - Thomas CORCAUD - Sébastien PAUL - Dimitri CORBREJAUD - Alex JOLLY - (devant) Zakaria JLIDI (coach)

De nombreux joueurs se sont déplacés sur les différents concours départementaux et régionaux tant sur le secteur qu'à l'extérieur du département.

3 équipes (dont 1 féminine) étaient engagées en Championnat des Clubs. L'équipe 1, après être montée en 1^{ère} division en 2014 a récidivé. Elle termine 1^{ère} et accède à la division d'honneur.

Le 29 novembre dernier, cette équipe a gagné le titre de **Championne de Vendée des Clubs (1^{ère} division)**.

Les très bons résultats obtenus sur de nombreux gros concours ont permis à **Arnaud JOLLY** d'être classé **Elite** en 2016, à la grande satisfaction du club qui ne pouvait mieux finir la saison.



La Pétanque, sport de compétition et de loisirs est accessible à tous, des plus jeunes aux plus anciens, hommes et femmes qui, nous l'espérons seront encore plus nombreux à venir nous rejoindre, au boulodrome, tous les lundis, mercredis et vendredis après-midi à partir de 14h15.

Renseignements et adhésions contacter le 06.29.19.23.85. (secrétariat), le 06.78.40.84.82 (président) ou petanquebelverine@yahoo.fr

Le secrétaire
Michel Durandet

Les chercheurs d'O du Gois

Réussite totale pour le démarrage des activités subaquatiques de l'association de plongée sous-marine «les chercheurs d'O du Gois».

La mairie de Beauvoir sur Mer et la communauté de communes du Pays du Gois ont été très réactives pour le lancement de cette nouvelle animation sportive.

Le club vous accueille tous les mardis soir de 20h30 à 22h30 à l'espace aquatique de Beauvoir sur Mer.

Au programme, entraînement et perfectionnement à la nage avec palmes, à l'apnée pour pratiquer la chasse sous-marine et à la plongée en scaphandre.

Renseignements et informations

Mail :
leschercheursdodugois@gmail.com

Tél :
Christèle 06 25 14 19 23
Vincent 06 74 60 93 93

Association des Retraités Sportifs Belvériers (ARSB)

Notre association compte environ 300 personnes à ce jour dont 240 licenciés dépendant de la Fédération Française de la Retraite Sportive.

Nous proposons une quinzaine d'activités dont 10 concernent les sports : randonnées pédestres, gym adaptée, gym douce, danses de salon, danse country, tennis rebond, tennis de table, tir à l'arc et pétanque.

Les **activités loisirs** : la chorale, le dessin-peinture, les jeux de société, les travaux manuels, le théâtre.

Les activités sportives sont encadrées par des bénévoles ayant suivi une formation imposée par le CODERS (Comité Départemental de la Retraite Sportive) et qui sont aptes à assurer les cours et votre sécurité.

Tout au long de l'année, nous proposons différentes animations : La première de cette saison 2015-2016 était une journée détente à St Pierre du Chemin le 3 décembre. Elle a été suivie du concert de Noël par la chorale «L'Écho de l'Océan» accompagnée de la société musicale «la Stéphanoise de St Etienne de Mer Morte» et la participation de la jeune violoniste Elise Leroy. C'est à St Gervais, dans une église comble, que ce concert s'est déroulé le dimanche 6 décembre (photo). À cette occasion, un don a été fait au profit du Téléthon.

Notre traditionnelle galette des rois a eu lieu le 19 janvier 2016. L'année 2016 se poursuivra avec un carnaval pour le Mardi-Gras le 9 février, une soirée Karaoke le 27 février, un concert de «l'Écho de l'Océan» accompagné par la chorale de St Florent des Bois le 20 mars à l'église de Bouin, le théâtre proposera son spectacle les 9 et 10 avril, un thé dansant à la salle polyvalente de Beauvoir le 8 mai et nous terminerons la saison par une journée très conviviale, il s'agit du méchoui le 28 juin.

Avis aux amateurs, les inscriptions se font tout au long de l'année. Il y en a pour tous les goûts et nous souhaitons que notre association vous apporte le bien-être physique et moral et que l'amitié vous aide à mieux vivre votre retraite.

Pour les informations, les contacts :
Anne-Marie Leroy : 02.51.68.63.44,
Christian Dhellem : 02.28.10.69.01,
Bernard Wolff : 02.51.93.86.43.

ou voir sur notre site internet :
arsb85.free.fr



L'Écho de l'Océan en concert à l'église de Saint Gervais à l'occasion du Téléthon

L'Aéroclub de Beauvoir - Fromentine

L'aéroclub de Beauvoir Fromentine (ACBF) accueille depuis 1992 une activité de loisirs aériens avion et ULM sur l'aérodrome situé en bordure de la route départementale D22 entre Beauvoir et La Barre de Monts. Cette activité cohabite sur la même plateforme aéronautique avec l'activité de transport public par hélicoptère vers l'île d'Yeu.

Si ces loisirs aéronautiques ont été réservés pendant plus de 20 ans à des pilotes brevetés volant sur les appareils de l'aéroclub ou pour certains sur leur propre machine, une nouvelle dimension s'est ouverte en 2014.

Depuis le 12 décembre 2013, en effet, l'Aérodrome de Beauvoir-Fromentine est ouvert à la «Circulation Aérienne Publique», à usage restreint, ce qui lui permet de former des élèves (ce que son statut d'aérodrome privé ne permettait pas jusqu'alors).

L'aéroclub est déclaré comme organisme de formation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile. L'instruction est assurée par un instructeur bénévole, pilote professionnel avion, instructeur et examinateur, ex-officier moniteur pilote sur hélicoptère dans l'armée française. La formation théorique est dispensée dans la salle de cours de l'aéroclub, les élèves ULM et Avion recevant la même formation.

Les vols d'instruction, en double commande, ont lieu d'avril à novembre, l'aérodrome étant généralement fermé en période d'hiver quand la piste est impraticable car trop humide.

Les premiers élèves ont commencé leur formation sur ULM dès 2014 et 3 élèves ont obtenu leur brevet de pilote en 2015. Quatre nouveaux élèves sont actuellement en cours de formation.

Sur avion, le cursus d'apprentissage est plus long et 4 élèves également sont en cours de formation.

Il est envisagé pour 2016 un partenariat avec le lycée Truffaut de Challans pour la formation de jeunes élèves au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

L'Aéro-Club de Beauvoir-Fromentine possède un avion Rallye Commodore-150, 3-4 places dont l'entretien est effectué par un atelier de maintenance agréé ainsi qu'un ULM X-Air. Cet ULM a été équipé d'un parachute de secours en septembre 2015 pour un maximum de sécurité.



Pour ceux qui hésiteraient à se lancer directement dans l'apprentissage du pilotage, l'aéroclub offre la possibilité de **vols de découverte** durant lesquels, accompagnés d'un instructeur, ils pourront, après un «briefing» au sol, s'essayer au pilotage réel en vol, en double commande.

L'aéroclub offre par ailleurs la possibilité d'effectuer des **baptêmes de l'air, en ULM comme en avion**, pour découvrir la région, qui va se révéler sous un nouveau jour encore plus palpitant que vue du sol.

Contacts :
Aéro-Club de Beauvoir-Fromentine
 Tél : 06 22 43 38 51
 Mail: info@aeroclub-beauvoir.fr

Plus d'info :
<http://www.aeroclub-beauvoir.fr>
<http://www.facebook.com/aeroclub-beauvoir>



Accueil de Loisirs 3/12 ans La Marelle

ALSH La Marelle,
9 rue de la Levée,
85230 Beauvoir sur Mer
Tél : 02.28.10.78.32

mail : clsh.la-marelle@orange.fr
Site internet : la-marelle.wix.com

LES ACTIVITÉS :

Vacances d'automne
du 19 au 30 octobre 2015
«LES METIERS»

Durant ces deux semaines de vacances, les enfants ont découvert différents métiers : les métiers de cuisinier, de plâtrier (avec l'association l'Outil en main), le métier de gendarme avec l'intervention d'un gendarme de la brigade de Beauvoir sur Mer. Les plus jeunes ont parcouru le marché de Beauvoir sur Mer pour acheter des fruits pour le goûter, pendant que les plus grands ont visité Super U où ils ont pu découvrir les différents métiers de ce magasin (boucher, boulanger, poissonnier, visite des réserves...). Nous avons aussi profité du festival du cinéma de Bouin pour aller visionner

le dessin animé «Kumba». Une autre sortie a aussi été organisée pour aller visiter l'exposition «Ci t'as la trouille» à Saint Jean de Monts. La journée Halloween du 30 octobre nous a permis de nous déguiser et de décorer le centre. Enfin, les enfants ont profité des jeux de société mis à disposition par le magasin Trop Fastoche de Challans pour jouer à de nouveaux jeux durant les journées. Un programme qui a eu du succès auprès des enfants.

Vacances de fin d'année
du 21 au 24 décembre 2015
«PAILLETES, GUIRLANDES ET FLOCONS DE NEIGE»
- mardi 22 décembre 2015 : confection de chocolats de Noël avec l'association L'Outil en Main de Beauvoir sur Mer
- jeudi 24 décembre 2015 : journée festive.

LES TARIFS :

Tarifs des journées au centre :

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
À la journée	6,56 €	8,64 €	10,72 €	14,72 €	16,24 €	17,68 €
À l'heure	0,82 €	1,08 €	1,34 €	1,84 €	2,03 €	2,21 €

Tarifs des accueils péricentre et périscolaire :

Suite à notre enquête distribuée au printemps dernier, le conseil d'administration de la Marelle a décidé de **baisser les tarifs périscolaire et péricentre des familles ayant un quotient familial supérieur à 900** :

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
Anciens tarifs La ½ heure	0,41 €	0,54 €	0,67 €	1,30 €	1,60 €	1,90 €
Nouveaux tarifs La ½ heure	0,41 €	0,54 €	0,67 €	1,10 €	1,30 €	1,60 €



Pour les mercredis et journées des vacances scolaires, inscription à :
- la journée de 9h à 17h
- à la demi-journée (avec ou sans repas) de 9h à 12h ou de 13h30 à 17h
- accueil péricentre de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

Vacances d'hiver du 8 au 19 février 2016
«LES TRANSPORTS»

- mardi 9 février 2015 : journée Carnaval
- mardi 16 février : itinéraire en train de Challans à Saint Gilles Croix de Vie, visite de la maison du pêcheur pour les 3/5 ans, visite du port et photographie pour les 6/12 ans, retour en train de Saint Gilles Croix de Vie à Challans

Vacances de printemps
du 4 au 15 avril 2016
«LES SECRETS DE LA NATURE»
du 4 au 8 avril 2016 : tous les matins de 9h30 à 11h30, ateliers musique pour tout âge avec l'association culturelle Musicours de Challans.

L'Office Enfance Jeunesse



7, Rue St Nicolas
85230 BEAUVOIR SUR MER
Tél : 02.51.54.83.87

Mail : oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr

Site internet : wix.com/beauvoir/office_enfance_jeunesse
[facebook.com/oej.beauvoirsurmer](https://www.facebook.com/oej.beauvoirsurmer)

Le Président : Jean-Luc Bugeaud - Le Coordinateur : Tony Menanteau



Sortie concert au Vendéspace

Actions à venir pour les enfants et ados de 9 à 17 ans...

- Deux axes prioritaires en 2016 :
L'ouverture au Monde et l'éducation à l'image (éducation aux médias, image de soi...)

L'Espace jeunes de Beauvoir (ouvert aux 11-17 ans) est accessible, gratuitement, les mercredis et samedis, de 14h à 18h30 pendant les périodes scolaires. Pixel Pop art, le mercredi 13 et découverte d'Instagram-Snapchat, le samedi 23 janvier (14h30-17h).

- A la découverte d'un pays européen
Depuis fin octobre, une douzaine de jeunes, entre 13 et 16 ans, s'est rencontrée pour échanger autour de la réalisation d'un séjour à l'étranger durant les prochaines vacances d'été (fin juillet-début août).

Si tu es intéressée(e), rejoins vite le groupe, notamment, pour réfléchir à la destination (Italie, Portugal ou Pays-Bas) et t'impliquer dans l'organisation générale. Constitution du groupe jusqu'à fin janvier !

- Sorties et animations pour tous (jeunes et parents)

Depuis plusieurs mois, nous mettons en place des actions à destination des enfants, adolescents et parents (adultes en général). Il nous semble, en effet, important de valoriser l'action des jeunes en y faisant participer, ponctuellement, les adultes.

Exemples : soirée basque, sortie Handball à Nantes et Hockey sur glace à La Roche/Yon...



- Vacances d'Hiver des 9-17 ans (du 8 au 19 février)

Le planning des activités vient de sortir alors suivez-nous sur Internet ou par téléphone...

Sorties à la journée, après-midis thématiques, soirées ponctuelles...

Ouverture de l'Espace Jeunes les lundis, mercredis et vendredis, de 14h à 18h30.

- Stage de Street Dance pour les 11-17 ans (du 12 au 15 avril)

Découvre l'univers de la danse hip-hop avec le soutien d'une professionnelle venue des USA.

Attention, les places sont limitées !
Tarif global du stage : entre 15 € et 35 €



Date à retenir : vendredi 15 avril 2016 à 19h, notre Assemblée Générale. Venez nous y rencontrer !

INSCRIPTIONS obligatoires pour toutes nos activités et actions.

Nos tarifs

Quot Famil.	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
1/2 journée	3 €	4 €	5 €	6 €	6,50 €	7 €
journée	6 €	8 €	10 €	12 €	13 €	14 €

Ajouter 25% pour les enfants et jeunes habitant hors du canton.



10 ans de l'OEJ

Club de la Brun'sie

Notre club «La Brun'sie» a été fondé en 1975, il a donc 40 ans d'existence.

Il est bon de rappeler que son apparition dans le schéma associatif de Beauvoir incombe surtout à l'idée de son premier président, René Vrignaud. Cet homme au grand cœur avait su réunir un groupe de personnes de milieux divers dont plusieurs commerçants. Il écoutait les uns et les autres et retenait ce qui était positif. Nous ne manquerons pas d'avoir une pensée envers tous ceux qui ont œuvré pour la mise en route de ce club. Les effectifs, dès l'ouverture s'élevaient à environ 350 personnes mais ce nombre allait s'amplifier au fil des années pour atteindre 560 adhérents à partir de 1989, chiffre qui demeura stable par la suite.

En matière d'activités, depuis 1989, il a été décidé de réaliser un voyage de 8 jours au printemps, ce qui a permis à de nombreux adhérents de sortir.

D'autres projets ont vu le jour comme les activités à caractère ludique. En plus de l'ouverture hebdomadaire du vendredi après-midi tout au long de l'année, la salle accueille également un concours de belote le 1^{er} mardi de chaque mois ainsi qu'un loto le dernier

mardi. Ces deux divertissements sont particulièrement appréciés. Un atelier de confections diverses s'est créé et une marche réunit plusieurs participants chaque jeudi après-midi.

Un repas a lieu au printemps, à l'automne puis à l'approche de Noël. A chaque fois, une foule se presse pour y participer. De plus, des sorties à la journée sont proposées telles que la visite de sites ou la participation à des spectacles. Le club organise également la venue d'artistes (chanteurs) à la salle polyvalente. Cette animation plait énormément.

Notre association sait également s'ouvrir aux autres.

Le club participe chaque année au Téléthon. En juin 2015, il a apporté son aide à la tenue du Congrès Départemental des anciens combattants organisé dans la commune. Notre association s'insère donc bien dans le tissu associatif local.



Stand confection (tricot, crochet, couture) au profit du Téléthon

Association Maraîchine pour la Promotion de l'Art et de la Culture (AMPAC)

Les Chœurs de France viendront fêter leur 30^{ème} anniversaire le 26 novembre 2016 dont 21 années d'amitié avec Beauvoir.

Bien connus aujourd'hui du Nord Ouest Vendée, les Chœurs de France sont nés sous l'impulsion de Jean Claude Oudot en 1986. Au sein de 7 grands chœurs régionaux (Provence, Aquitaine, Rhône, Paris, Picardie, Bourgogne, Pays de Loire), 2000 choristes accompagnent depuis longtemps les plus grands noms du spectacle : Golden Gate Quartet, Rhoda Scott, Jacques Higelin, Michel Fugain, Serge Lama, Maxime Le Forestier...

Au cours de ces 20 années, des spectacles en hommage à divers grands noms de la chanson (Trenet, Brel, Aznavour, Brassens, Bécand) se sont enchaînés, entrecoupés de thèmes divers (Si on chantait le cinéma, Chansons d'espoir et de liberté, Raconte moi la mer, les Chansons du siècle...). «Au fil du temps» était le 20^{ème} rendez-vous des Chœurs avec Beauvoir, un tour d'horizon sur des interprètes aussi divers qu'Higelin, Barbara, Brassens, Nougaro, Cabrel, Ferrat, ... Organisatrice de ces spectacles, l'AMPAC compte bien renouveler encore longtemps ces rencontres entre les habitants du Nord Ouest Vendée avec les «Chœurs», sans doute parmi les meilleurs défenseurs de la chanson populaire. Leur plaisir à faire partager leur amour du chant a encore

Les projets pour 2016

Un voyage de 8 jours sur la Costa Brava est déjà programmé 2^{ème} quinzaine de mai.

Remerciements

- à la municipalité pour la mise à disposition de la belle salle de l'Ardoise Verte. Nous ne manquerons pas d'évoquer la mémoire de notre Maire, Christian Thibaud, récemment disparu. Il était si attentif à tout ce qui contribuait à donner de la vie à notre commune,
- à tous les commerçants de Beauvoir ainsi qu'aux ostréiculteurs qui nous apportent leur soutien avec beaucoup d'amabilité,
- au personnel dévoué de l'Office de Tourisme du Pays du Gois qui ne manque pas d'évoquer aux nouveaux arrivants l'existence de notre club,
- à tous ceux qui, dans le club, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour en assurer la bonne marche mais aussi aux adhérents dont la présence nombreuse aux diverses manifestations reflète la bonne santé de notre club «La Brun'sie».

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé à toutes les Belvérites et Belvéritins pour l'année 2016.

José Boudrie, Président du Club
Louis Fradet, Président d'honneur

Voyage en Alsace
Mai 2015 visite de Colmar

été contagieux pour tous les spectateurs ayant eu la chance d'assister à un des 2 spectacles offert en cette fin d'année 2015. Ils étaient bien plus de 700 aux 2 séances, pour avoir retenu leurs places dans les premiers jours de l'ouverture de la billetterie.

Date à retenir : la prochaine prestation des Chœurs de France aura lieu le samedi 26 novembre 2016, avec 2 séances (17 et 20 heures) à la salle polyvalente de Beauvoir. Le 30^{ème} anniversaire des Chœurs de France coïncidera avec leur 30^{ème} prestation à Beauvoir.



L'Outil en main

Appel à soutenir ceux qui transmettent leur savoir aux jeunes.

Plusieurs retraités de diverses professions se sont associés il y a maintenant quelques années pour faire découvrir leurs métiers manuels et transmettre leur savoir à des jeunes de 9 à 14 ans.

De 9 au départ, les métiers sont passés à 15, tous différents, tous aussi intéressants, tous aussi utiles : Jardinage, cuisine, boulangerie, pâtisserie, carrelage, menuiserie, plâtrerie, mécanique, plomberie, électricité, peinture, art floral, couture, matelotage et, dernière arrivée, la coiffure. Les jeunes

passent obligatoirement d'un atelier à l'autre. Ils acquièrent ainsi de nombreuses bases professionnelles, ce qui leur servira plus tard dans la vie, même s'ils n'embranchent pas un de ces métiers. Actuellement 19 jeunes viennent suivre régulièrement ces initiations sous la houlette de 30 professionnels retraités et bénévoles.

Pour un apprentissage plus complet, les bénévoles de l'association ont besoin de matières premières. Ils sollicitent donc la générosité de tous les corps de métiers, du pâtissier au marin pêcheur en passant par les peintres et les menuisiers, afin de les fournir en matières premières nécessaires à l'apprentissage des jeunes : poissons pour montrer comment mettre en filets, farine pour la boulangerie et la pâtisserie, peinture, plâtre, bois, graines et plants ...

Tous les produits de base des professions enseignées. Tout don sera utilisé au mieux.

Les cours sont dispensés hors période scolaire le samedi, de 9h30 à 12h. La cotisation est de 75 € par an.

Pour tous renseignements ou inscriptions, appeler le 06 16 66 30 68.



Anim'Show

**Dîner spectacle Anim'Show
3 dates en mars 2016 :**

- Samedi 12 mars
- Vendredi 18 et samedi 19 mars

Vente des places le 6 février à l'Ardoise Verte de 9h à 13h.
Renseignements :
Briand Denise : 06 08 91 49 95
Yvette Robard : 07 86 79 95 47



Bouquet Salaie

Créé en 1978 par plusieurs passionnés, ce groupe folklorique avait pour vocation de continuer à faire vivre et transmettre les coutumes de notre marais Nord Vendéen.

Nous sommes une association forte de 35 membres (de tous âges), ouverte aux passionnés de danses, traditions et culture. Notre but est de faire découvrir et vivre nos danses, chants et coutumes légués par nos «anciens», qui nous ont transmis leur mode de vie maraîchin.

Nous sommes des passeurs de mémoire. **Son nom :** Le Bouquet Salaie est une fleur (famille des statice), qui pousse et s'épanouit sur le bord des étiers et fossés d'eau salée.

La vie du groupe :

- d'octobre à mai, répétitions hebdomadaires le vendredi soir, afin d'apprendre chants et danses, et de mettre au point les chorégraphies pour les présenter en spectacle.
- Au fil de l'année, selon les sollicitations, nous produisons en spectacle, en costume

traditionnel du début du siècle dernier, pour des kermesses, animations de repas collectifs ou privés, fêtes locales,...

Pour l'année 2015, c'est une vingtaine d'animations qui ont été assurées, et chaque année le groupe répond présent pour les animations de la municipalité de Beauvoir-sur-Mer (14 juillet, Saint Michel).

Les noces maraîchines :

Des noces maraîchines, entièrement organisées et gérées par le groupe, vous sont proposées depuis 1990. Il s'agit d'un repas traditionnel de mariage, du début du siècle dernier, avec animation folklorique tout au long du repas.

La prochaine est programmée pour le samedi **23 avril 2016**, à la salle polyvalente de Beauvoir sur Mer.

Vous souhaitez nous rencontrer, ou intégrer l'association, n'hésitez pas à nous contacter, ou venir nous voir lors d'une répétition.

Le président : Alain BIRON
Tél : 02.51.68.69.69



Ambreline

L'association organisera une exposition de reborn (poupées réalistes) le dimanche 15 mai 2016 dans la salle Golly - Palais Odyssée à St Jean de Monts - de 10h à 19h. Comme en 2015, l'association proposera également son marché de Noël en fin d'année.



Marché de Noël 2015

Les Amis de l'Isle de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords

Cérémonie du 7 novembre 2015 au Cimetière de la Crosnière

Une cinquantaine de personnes ont honoré de leur présence cette cérémonie dont le but était, à l'occasion de la période de la Toussaint, d'honorer les défunts inhumés dans le Cimetière de la Crosnière : les Jacobsen, Cornil Guillain et son fils, Jeanne Lauwers la nourrice des enfants Jacobsen, et les 88 personnes inhumées dans le Cimetière à l'époque où la paroisse N.D du Pé était en activité (fin du 18^{ème} siècle).

C'était aussi l'occasion d'inaugurer les récents travaux faits dans le Cimetière, fruit d'une collaboration efficace entre l'association et la municipalité de Beauvoir sur Mer - entretien de la Croix, travaux sur la sépulture de Jeanne Lauwers (pierre tombale), réalisation de 4 plaques en aluminium émaillé comportant les noms, prénoms, dates des 88 personnes inhumées.

Le Président de L'Association des Amis de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords, après un mot d'accueil passe la parole au Docteur Dugast, fondateur de l'association. Celui-ci fait un historique du lieu et de l'histoire de l'association.

Jacques de Grandmaison remercie la municipalité pour son aide efficace et rend hommage à Christian Thibaud - ancien Maire et ami de tous qui était très attaché à la Crosnière - lui même descendant de colons ayant vécu là.

Pascal Retureau, conseiller municipal délégué, représentant la municipalité à cette manifestation, rend hommage à Christian Thibaud.

Puis Alain Jacobsen - descendant de Cornil G.Jacobsen, réalisateur de la polderisation de l'Isle de Crosnière inhumé au centre du Cimetière - qui est par ailleurs vice-président de l'association, évoque l'histoire de la famille ici et à Noirmoutier...



Suit une Cérémonie religieuse : le Père Armand Douteau prononce quelques mots et enfin André Chauvet, vice-président de l'association nomme à haute voix les noms de chacun des défunts. Une prière est faite pour chacun d'entre eux et la cérémonie s'achève par une Bénédiction. On notera le recueillement de l'assistance parmi laquelle des membres descendants de la famille Jacobsen, des représentants des Amis de Noirmoutier, et bien sûr des Amis de la Crosnière et du Gois et descendants des colons.

Rappelons que l'association a fait célébrer une messe pour les défunts de la Crosnière et leur famille le 13 décembre en l'église de Beauvoir.

Les prochaines sorties à Beauvoir-sur-Mer et aux alentours :

- 24 janvier : Les oiseaux de la baie de Bourgneuf
- 07 février : Journée internationale des zones humides : Les oiseaux et l'agriculture
- 20 mars : Bière, frites et omitho
- 13 avril : Balade en charrette et bien d'autres sorties dans le Guide des sorties 2016 (n'hésitez pas à le demander)

Où puis-je me renseigner ?

Vous pouvez venir nous rencontrer au local de la LPO Marais breton : 16 rue de la Croix Blanche à Beauvoir-sur-Mer. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au **02 51 49 76 53**, par mail à marais-breton@lpo.fr ou consulter notre site internet : <http://vendee.lpo.fr>.



Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

La Ligue pour la Protection des Oiseaux est une association de loi 1901, créée en 1912. Elle a pour but « la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et en particulier, la faune et la flore qui y sont associées », et plus globalement la protection de la biodiversité.

La LPO en Marais breton :

La LPO Vendée a une antenne en Marais breton, à Beauvoir-sur-Mer. De par la diversité de ses milieux (littoral, marais, bocage ...), le Marais breton est un territoire naturellement riche. La LPO Marais breton travaille à la préservation de ce territoire d'exception en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, et en prenant en compte l'activité économique et sociale.

En pratique, qu'est-ce que ça donne ?

Les nombreux bénévoles locaux sont épaulés par trois salarié(e)s et des écovolontaires. Leurs missions sont diverses : inventaires et suivis naturalistes, valorisation de l'agro-écologie sur le territoire, animation nature auprès des écoles et du grand public, achat de foncier et mise à disposition d'éleveurs...

D'accord mais en quoi cela peut me concerner ?

En plus de compétences scientifiques et naturalistes, la LPO Marais breton a une vie associative dynamique ! Plus de 100 bénévoles sur le Marais breton s'investissent, animent des sorties, partagent leurs connaissances, se retrouvent lors de soirées conviviales ... C'est aussi ça la LPO et vous êtes les bienvenus !

Don du sang

UN GRAND MERCI AUX DONNEURS

En 2015, trois journées «Don du Sang» ont été organisées : une à Beauvoir sur Mer et deux à Saint Urbain.

388 donneurs se sont présentés à ces collectes. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2014 ; la collecte de Saint Urbain - 170 présentés - venant après les événements de Paris a provoqué cette progression. Beaucoup de personnes ont voulu exprimer leur solidarité avec les victimes des attentats en venant donner leur sang.

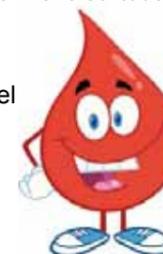
Nous trouvons tout à fait normal que du sang soit disponible au cas où quelqu'un de notre entourage en aurait besoin. Pour que ce bien précieux et irremplaçable soit à la disposition des médecins des donneurs se sont présentés précédemment dans des collectes; ce sont les premiers dans cette chaîne de solidarité.

Il arrive parfois que des gens qui

ont bénéficié de transfusion ou de médicaments issus d'un don de sang viennent remercier des membres de notre association pour les actions que nous menons. Ces mercis vont en priorité aux donneurs ; les médecins et les malades apprécient leur geste généreux.

En 2016, 3 collectes seront organisées dans notre secteur : une à Saint Urbain et deux à Beauvoir sur Mer. Les donneurs habituels seront de nouveau sollicités mais nous pensons aussi accueillir de nouveaux donneurs. Pour donner son sang il faut avoir 18 ans, être en bonne santé, peser plus de 50 kilogrammes et présenter une carte d'identité pour un premier don. On ne vient surtout pas à jeun.

N'attendons pas un événement exceptionnel pour faire le premier pas. C'est chaque jour que les malades ou les accidentés ont besoin de notre solidarité.



Un accueil des enfants de donneurs est assuré à chaque collecte.

CÉLÉBRONS LA VIE DONNONS NOTRE SANG



Prochaines journées «Don du Sang»

18 mars 2016 : Saint Urbain

15 juillet et 22 novembre 2016 : Beauvoir sur Mer

Secours Populaire Français

Le secours populaire est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui pratique la solidarité envers les plus démunis.

En ce début d'année, les bénéficiaires et les bénévoles du Secours Populaire de l'antenne de Beauvoir sur Mer tiennent à vous remercier de votre précieuse participation à toutes les actions entreprises en 2015.

Grâce à vous :

- Nous avons pu apporter un soutien à 48 familles en leur procurant un colis alimentaire tous les quinze jours et l'accès à une 'Epicerie Solidaire' où des produits basiques sont disponibles à petit prix.
- En 2015, le Secours Populaire a organisé un grand rassemblement au niveau national, à Paris, pour fêter ses 70 ans.
- L'arbre de Noël, au Bourg sous la Roche, a réuni les familles du département autour d'un goûter-spectacle, début décembre.

- 2 collectes alimentaires ont été organisées auprès des grandes surfaces de Beauvoir. Nous tenons à remercier tous les acteurs qui nous ont permis de réaliser cette opération ainsi que les donateurs.

- des braderies solidaires ont été effectuées à plusieurs reprises sur notre site, elles nous ont permis de financer séjour vacances et arbre de Noël.

Cette année

Nous continuerons de mettre en œuvre tous les moyens afin de récolter les fonds nécessaires à notre action contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. Dès la mi-janvier débutera la campagne 'don-action' durant laquelle nous vous proposerons des billets de tombola avec la participation des buralistes locaux. Dans notre boutique solidaire (ouverte à tous) vous trouverez toujours un choix de vêtements, de livres, d'objets de brocante pour une modeste participation.

L'antenne située à Beauvoir

9 rue de Nantes sur la place des Paludiers (dite place des camping-cars) est ouverte à tous les mercredis de 14h à 17h.

Au cours de ces permanences, vous pouvez également déposer vos dons. Nous vous en remercions.

Si vous désirez nous rencontrer, ou, mieux, vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter au 02 51 68 64 96.

Bonne année et meilleurs vœux à tous.



FNATH : Accidentés de la vie

Section Beauvoir - Noirmoutier

L'assemblée générale se tiendra le samedi 6 février 2016 – salle du club de la Brun'sie à 9h30. Tous les adhérents y sont invités. Il y aura un représentant du groupement. Pour clôturer cette assemblée, un vin d'honneur sera servi.

L'association tient des permanences à Challans, centre de la Coursaudière, le deuxième mardi et le quatrième vendredi de chaque mois, de 9h30 à 12h, sauf en juillet et août. Uniquement sur rendez-vous : 02 51 37 06 15.

Site internet : www.fnathservices.com



Le président Jean-Claude Remaud (8^{ème} en partant de gauche) souhaiterait céder la place l'an prochain.

A.D.M.R.

Un sourire au quotidien

Le services à domicile ? Tout le monde connaît ! Mais, savez-vous que pour l'Association de Beauvoir sur Mer ce sont environ 470 personnes qui ont fait appel à l'ADMR en 2015 ?

Preuve que cette association apporte un réel service à la population locale. Un membre de la famille hospitalisé ou atteint d'une maladie grave, des travaux ménagers qui deviennent plus difficiles avec l'âge et le handicap, la dépendance qui s'installe, une maman fatiguée par des naissances rapprochées mais aussi le quotidien difficile à prendre en charge quand les deux parents travaillent... La famille n'est pas toujours proche ni disponible pour apporter une aide régulière.

C'est pour cela que l'ADMR existe depuis près de 70 ans.

L'association locale ADMR de Beauvoir sur Mer emploie 55 salariées dont 3 secrétaires.

Toutes activités confondues, ce sont environ 47.000 heures de travail effectuées en 2015.



Entretien du linge, ménage, rangement, préparation des repas, courses, sortie à proximité, aide à la toilette si besoin, c'est le quotidien des intervenantes à domicile. Mais aussi, garde à domicile d'une personne âgée en l'absence de l'aidant habituel, garde à domicile des jeunes enfants quand les autres solutions ne couvrent pas tous les besoins.

Les aides à domicile interviennent, parfois tous les jours, les passages sont programmés selon la situation et les besoins de chaque personne. Bien sûr ces services ne sont pas gratuits ! Le coût dépend de la situation de chacun, de l'organisme qui peut prendre en charge, des revenus du demandeur....

Le meilleur moyen pour y voir plus clair, se renseigner à Beauvoir sur Mer auprès du :

Secrétariat de l'association
2 Rue des écoles
85230 BEAUVOIR SUR MER
Tel : 02.51.49.86.03

Permanences au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Permanences téléphoniques : du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 16h

ou contacter M. Michel DUPONT
Président de l'association : 06.07.84.57.58

L'association de Beauvoir sur Mer couvre également les communes de La Barre de Monts, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain.

Les services de l'AFNOR nous ont confirmé officiellement le renouvellement de la certification de notre Association en Septembre 2014. L'obtention de la marque NF services est le résultat de l'engagement conjoint du réseau ADMR et de notre association locale ADMR de Beauvoir sur Mer dans une démarche qualité, au service des personnes aidées et soignées.

Section UNC-AFN de Beauvoir sur Mer

82^{ème} congrès départemental UNC
dimanche 21 juin 2015

La première journée de l'été a été marquée par la 82^{ème} congrès de l'UNC à Beauvoir sur Mer sous un beau soleil.

Depuis plusieurs semaines la section était prête. Il faut dire que les sections voisines apportaient leur contribution car c'était un événement à ne pas manquer. Malgré une préparation minutieuse, un imprévu peut arriver.

Dès 9h, l'accueil des congressistes, élus, parlementaires et de Monsieur le Préfet lançait la journée.

Au complexe sportif de Beauvoir sur Mer, la cérémonie religieuse a réuni environ 3000 personnes et le repas 1300.



Discours de Roland Delavau

Nous tenons à remercier les sections voisines, les opex, les médaillés militaires et les soldats de France. L'impressionnant défilé comptait la fanfare de l'Aiguillon sur Vie suivie des pompiers puis près de 500 drapeaux. «Il ne faut pas laisser les drapeaux au musée» a rappelé le président départemental lors de son discours.

Ce fut une belle journée bien réussie et nous remercions notre président belvérois, Roland Delavau, pour son dynamisme et son dévouement.



Discours de Jean-Yves BILLON



Défilé vers le monument aux morts



Les plantes invasives, n'en plantons plus !

Depuis quelques années, un développement inquiétant du Baccharis ou Sénéçon en arbre est constaté sur le marais de Noirmoutier et plus récemment sur le Marais breton.

Le Baccharis est un arbuste exotique envahissant capable de faire des milliers de graines. Il forme des haies coupe-vent qui entravent l'activité des sauniers. Les feuilles de Baccharis sont toxiques et les exploitants agricoles commencent à observer de nombreuses pousses dans leurs prés.



L'herbe de la Pampa

Cette plante peut produire jusqu'à 10 millions de graines par pied, capables de se disperser très loin. Il est très difficile de s'en débarrasser, souvent un tractopelle est nécessaire pour arracher les racines.



Quelques conseils :

- Ne plantez pas d'invasives
- Renseignez-vous sur les plantes offertes et celles que vous souhaitez acheter
- Privilégiez les espèces locales : elles sont adaptées à nos milieux et n'engendrent pas de dégâts
- Informez vos voisins s'ils possèdent des plantes invasives dans leur jardin pour ne pas en retrouver dans le vôtre
- Ne videz pas vos aquariums dans les cours d'eau, canaux et plans d'eau
- Ne jetez pas de déchets verts dans la nature
- N'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souches : peu efficaces sur les invasives, ils polluent les cours d'eau.

Un doute sur une plante ? Avant toute action, demandez l'avis d'un spécialiste



Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

impasse de la Gaudinière - 85630 Barbâtre
02.51.39.55.62 - contact@baie-bourgneuf.com

La TNT passe à la Haute Définition

Le passage à la TNT HD aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril prochain. Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après cette date.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD. Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril. Le téléviseur TNT ou l'adaptateur externe TNT est HD si :
- il comporte le logo «TNT HD» ou «HD TV» (norme MPEG-4),



Les avantages de cette évolution

Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Changements d'horaires au Trésor Public

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les nouveaux horaires d'ouverture de la Trésorerie de Beauvoir sur Mer sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Permanence du Conseil Départemental de la Vendée

Madame Stéphanie BRETON, reçoit toute personne sollicitant le Président du Conseil Départemental de la Vendée.

Elle intervient, en tant que chargée de mission du Conseil Départemental, dans le cadre des affaires sociales, pour tous les habitants du canton de Saint Jean de Monts.

La permanence a lieu le 3^{ème} mardi après-midi de chaque mois, à compter du mardi 19 janvier 2016, à l'adresse suivante :

Salle de l'Ardoise Verte (en face de la Mairie)
Rue Charles Gallet à Beauvoir sur Mer.

Il convient de prendre contact au préalable avec le secrétariat au numéro suivant : 02.51.34.48.68.



Le jeu de l'hiver : Mots fléchés

TUBE A RUGBYMEN D'AFRIQUE DU SUD	SUIVRAIT LA TRACE SOUVERAIN	ÉQUILIBRA TOMBE EN HIVER	NOTE DE MUSIQUE ENGIN DE DÉMOLITION	ORIENT CINÉASTE AMÉRICAIN	POITRINE	COTON DÉCHIRE- MENT
					VIEILLE MONNAIE DIPLOMATE	
PLANTE DES MARAIS TRAINEZ LA PATTE			CHARMA			
					CHÂTEAU DE DIANE RESTITUÉ	
RADIN	PAREIL SIGNE DE BEAU TEMPS		IL TIRE DES FLÈCHES JÈME PERSONNE		CHÂTEAU DE DIANE AMAS	
			JEU D'ENFANT TOXIQUES			AMASSER
GRANDE ÉCOLE STIMULEZ		LARCIN SINGE D'AMÉRIQUE		MARQUE LA DURÉE ÉGALE DU JOUR ET DE LA NUIT	SERVICE GAGNANT FLEUVE D'ASIE	
				INVENTA L'AMPOULE TOUT SEUL		
COLOSSAL BRUT					CONJON- TION GONFLE- MENTS	
		PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD			ATTACHA	
ATTAQUE CÉRÉBRALE	MONNAIE CHINOISE VESTE DE MARIN		DÉTECTIVES ÉQUERRE			
		PIÈCE SANS VALEUR LUMEN, EN ABRÉGÉ		CARTE MÉMOIRE POUR APPAREIL PHOTO		BAVARD
ATTRIBUE RÉCOM- PENSÉS				HANTÉ LASSITUDE		
			ANCIENNE RELATION CONSIGNA	CHEF MUSULMAN CÉRÉALE		
DANS REMISE SUR PIED	GRANDE VILLE DU BRÉSIL	ADVER- SAIRES ATOME CHARGÉ				EMPESTE
				BONNE CARTE	PIÈCE DE CHARRUE POSSESSIF	
REDEVABLE	AIMÉE DE ZEUS		EXÉCUTAIT		PETIT RUISSEAU	

Solutions

R	E	C	O	N	N	A	I	S	S	A	N	T	I	E
S	U	I	V	R	A	I	T							
D	U	E	R	I	S									
P	R	O	M	U	S	E	X							
V	L	O	U	E		O	B	S	E	D	E			
S	A	V	C	J	E	T	O	N						
A	V	A	N											
S	E	C	P	E	R	O								
E	T													
T	I	V	A	N	S	O	U	E						
N	O	S												
C	E													
A	V	A	R	E										
U	E	G	A	R										
B	O	I	T											
R	O	S	A	U	A	T	I	R	A					
S	P	R	I	N	G	B	O	K	S	E	C			
O														

NOUVEAUTÉS À NE PAS MANQUER !

Fête du jeu de société A vos jeux, prêts, partez !

Le principe est simple !

Vous venez seul ou à plusieurs, en famille, entre amis...

Plusieurs dizaines de jeux pour tous les âges seront à découvrir et à votre disposition.

Une personne sera là pour vous guider, vous expliquer succinctement les règles du jeu et c'est parti pour une, deux,... parties.



Fête du Jeu de société
À vos jeux, prêts, partez !

dimanche 7 février 2016
de 10h à 19h

Entrée libre

BEAUVOIR SUR MER
salle polyvalente

Organisée par la municipalité de Beauvoir sur Mer
en partenariat avec l'association «Tas de beaux jeux»
Renseignements au 02 51 68 70 32 ou sur www.mairie-beauvoirsurmer.fr



BIKE & RUN
PAYS DU GOIS

BEAUVOIR SUR MER
27 MARS 2016
A PARTIR DE 13H30

Inscrivez-vous dès maintenant via le site internet de la mairie : www.mairie-beauvoirsurmer.fr
Vous souhaitez participer à la manifestation en tant que bénévole, contactez Christophe Courtine : 06 88 26 88 48

Scannez ce code et
rejoignez l'Aluette
sur Internet



L'Aluette

Directeur publication : Jean-Yves BILLON

Conception : Service communication

Nombre d'exemplaires : 2370

Impression : Imprimerie du Marais

Photothèque :

Services municipaux et diverses associations

Mairie de Beauvoir :

Place de l'Hôtel de Ville -BP 46-85230 Beauvoir sur Mer

Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr